

Les droits des femmes au Canada : Peu de progrès

Rapport parallèle sur la mise en œuvre
par le Canada de la Déclaration et du
Programme d'action de Beijing

Préparé par un réseau d'ONG,
de syndicats et d'expertes indépendantes





CCPA

CANADIAN CENTRE
for POLICY ALTERNATIVES
CENTRE CANADIEN
de POLITIQUES ALTERNATIVES

ISBN 978-1-77125-156-3

Ce rapport est disponible gratuitement à www.policyalternatives.ca. Des copies imprimées peuvent être commandé de l'Office national du CCPA frais de 10 \$.

S'IL VOUS PLAÎT FAIRE UN DON...

Aidez-nous à continuer d'offrir nos publications gratuites en ligne.

Avec votre soutien, nous pouvons continuer à produire des recherches de qualité – et assurez-vous qu'elle tombe entre les mains des citoyens, des journalistes, des décideurs et progressistes. Visitez www.policyalternatives.ca ou appelez le 613-563-1341 pour plus d'informations.

Le CCPA est un organisme de recherche indépendant. Ce rapport a été soumis à un examen par les pairs et répond aux normes de recherche du Centre.

Les opinions et recommandations formulées dans le présent rapport, ainsi que s'il y avait erreurs, sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement l'opinion des éditeurs ou des donateurs de ce rapport.



LISTE DES ABRÉVIATIONS

- AADNC Affaires autochtones et Développement du Nord Canada
ACPSGE Association canadienne pour la promotion des services de garde à l'enfance
ACS analyse comparative selon les sexes
AFAC Association des femmes autochtones du Canada
AFAI Alliance canadienne féministe pour l'action internationale
CFC Condition féminine Canada
C-NAP Plan d'action national sur les femmes, la paix et la sécurité
EPLA Enquête sur la participation et les limitations d'activités
EPU Examen périodique universel
ESG Enquête sociale générale
GES gaz à effet de serre
GRC Gendarmerie royale du Canada
ITS infections transmises sexuellement
LERSP Loi sur l'équité dans la rémunération du secteur public
LGBTQ lesbienne, gay, bisexuel-le, trans, queer et en questionnement
LLIR logement à loyer indexé sur le revenu
OCDE Organisation de coopération et de développement économique
ONG organisation non gouvernementale
ONSA Organisation nationale de la santé autochtone
ONU Organisation des Nations Unies
PAFR Programme des aides familiaux résidents
PEGB Programme des écoles gérées par les bandes
PFSI Programme fédéral de santé intérimaire
PIB produit intérieur brut
PTAS Programme des travailleurs agricoles saisonniers
PTET Programme des travailleurs étrangers temporaires
PUGE Prestation universelle pour la garde d'enfants
SMART spécifique, mesurable, atteignable, réalisable et temporellement défini
SRG supplément de revenu garanti
STIM Sciences, Technologie, Ingénierie et Mathématiques
SV Sécurité de la vieillesse
TIC technologies de l'information et des communications
TUAC Travailleurs et travailleuses unis de l'alimentation et du commerce Canada
UNICEF Fonds des Nations Unies pour l'enfance

5	Introduction
8	Femmes et économie
15	Travailleuses migrantes
19	Femmes et pauvreté
23	Femmes et logement
26	Éducation et formation
30	La petite fille
36	Services de garde
41	Violence faite aux femmes
45	Violence faite aux femmes et aux filles autochtones
52	Femmes et santé
57	Égalité entre les sexes et droits des personnes LGBTQ
61	Sécurité alimentaire
64	Femmes et conflits armés
68	Femmes, pouvoir et prise de décisions
71	Femmes et médias
75	Femmes et environnement
80	Mécanismes institutionnels chargés de favoriser la promotion de la femme
87	Données et statistiques sur l'égalité entre les sexes
90	Conclusion
93	Remerciements

Introduction

Franchir le dernier mille

IL Y A vingt ans, des milliers d'activistes, de diplomates et de leaders du monde entier, dont des centaines venaient du Canada, se sont rassemblées à Beijing pour articuler leur vision d'un monde où les femmes et les hommes – sans égard à leur race, classe, orientation sexuelle ou capacité – pourraient s'épanouir ensemble et profiter de chances égales. La rencontre a résulté en une déclaration qui met en lumière certains des plus grands obstacles à l'égalité entre les sexes et un programme d'action qui propose des outils pour surmonter ces obstacles.

Au Canada, comme dans la plupart des pays à haut revenu, les femmes avaient déjà atteint des niveaux élevés dans les domaines de la santé et de l'éducation au moment de la Conférence de Beijing. Les femmes au Canada ont l'une des espérances de vie les plus élevées dans le monde et celle-ci est comparable à l'espérance de vie des hommes¹. Au cours des vingt dernières années, le nombre de femmes ayant obtenu un diplôme d'études postsecondaires a augmenté de 6 %, et 31 % des femmes (et des hommes) au Canada détiennent aujourd'hui un diplôme ou un certificat d'études postsecondaires². Ces niveaux élevés de réussite scolaire ne sont toutefois pas également répartis entre les divers groupes de femmes, et ne se sont pas traduits par une amélioration de l'égalité économique ou une représentation égale dans les postes de leadership.

Malgré leurs gains dans le domaine de l'éducation, les femmes ne comptent que pour 25 % de tous les cadres supérieurs³. Les chiffres sont semblables

dans la sphère politique. Lors de la dernière élection fédérale, on a vu la première hausse importante du nombre de députées élues au cours des vingt dernières années (de 22 à 25 %⁴). Encore une fois, ces minis progrès ne sont pas partagés également par toutes les femmes.

Les avancées dans les domaines de la santé et de l'éducation ne se sont pas traduites par une amélioration équivalente en matière de sécurité économique. Le pourcentage de femmes vivant dans la pauvreté a augmenté au cours des vingt dernières années à plus de 13 % aujourd'hui, et ce pourcentage est toujours systématiquement plus élevé que celui des hommes. Les femmes autochtones, racisées ou en situation de handicap sont surreprésentées parmi les femmes pauvres⁵. Les taux d'emploi des femmes ont augmenté entre 1995 et 2000, mais sont demeurés stagnants au cours de la décennie écoulée et systématiquement inférieurs aux taux d'emploi des hommes⁶.

Durant la même période, les taux de violence faite aux femmes n'ont pas beaucoup changé au Canada. Plus d'un million de femmes ont signalé avoir subi des agressions sexuelles ou la violence d'un partenaire intime au cours des cinq dernières années⁷. Les taux de violence par un partenaire intime ont diminué d'à peine 1 % au cours des deux dernières décennies, avec 6,2 % de la population signalant aujourd'hui avoir subi des incidents de violence par un partenaire intime, par comparaison à 7,4 % en 1999. Les taux d'agressions sexuelles ont légèrement augmenté, de 2,1 % en 1999 à 2,4 % aujourd'hui⁸. Les femmes et les filles autochtones sont trois fois plus susceptibles que les non-autochtones d'être victimes de violence. En réalité, la violence infligée aux filles et aux femmes autochtones a atteint des niveaux tels qu'elle a suscité la visite au Canada de nombreux organes multilatéraux des droits de la personne.

Fait inquiétant, le rythme des progrès vers l'égalité a ralenti au cours de la décennie écoulée. Il y a vingt ans, le Canada occupait le premier rang au monde pour ses mesures en faveur de l'égalité. En 2013, le Canada se classait vingtième dans le rapport *Global Gender Gap*, et vingt-troisième selon l'*Indicateur des inégalités de genre* de l'ONU. Ce ralentissement du rythme des progrès ne peut être attribué à la crise économique mondiale. L'économie canadienne a été l'une des moins affectées par la crise dans l'ensemble des pays développés. Pourtant, pendant que le Canada perdait des plumes, certains des pays les plus touchés par la crise économique faisaient des progrès. L'Islande, par exemple, a vécu un choc économique massif après la crise mondiale. Le pays a pourtant continué à obtenir un score plus élevé que le Canada dans le rapport *Global Gender Gap* du Forum économique mondial, et son score a continué de progresser plus rapidement que celui du Canada après 2008⁹.

Le présent rapport présente un portrait détaillé des progrès du Canada vers la réalisation de l'égalité au cours des cinq dernières années. Il aborde les enjeux prioritaires identifiés en 1995, tout en offrant de l'information additionnelle sur ces enjeux. Chaque section examine les facteurs uniques qui contribuent à l'inégalité. Mais il ne faut pas oublier que ces facteurs se recoupent et s'influencent mutuellement. Certains facteurs refont obstinément surface tout au long du rapport. Des thèmes récurrents dans toutes les sections comprennent notamment un ralentissement marqué des progrès quant aux mesures visant à combler l'écart entre le bien-être des femmes et celui des hommes. Nos recherches montrent également des différences importantes et persistantes entre différents groupes de femmes, les femmes autochtones, racisées ou immigrantes, de même que les femmes en situation de handicap, subissant de façon disproportionnée les conséquences de l'inégalité. Enfin, le gouvernement fédéral a considérablement abdiqué son rôle dans la lutte contre les obstacles à l'égalité, tant au pays qu'à l'étranger.

Considérant tout ce qui reste à faire pour réaliser les objectifs fixés à Beijing en 1995, le présent rapport, en lui-même, est un hommage à la résilience des femmes ayant contribué à sa rédaction et des communautés où elles travaillent. Il témoigne de leur engagement sans faille à réaliser l'égalité entre les sexes au Canada.

Notes

- 1 Espérance de vie en santé à la naissance (ajustée pour l'espérance de vie en santé): "CAN SIM Table 102-4307: Life expectancy, at birth and at age 65, by sex, three-year average, Canada, provinces, territories, health regions and peer groups occasional (years)." Ottawa: Statistics Canada.
- 2 "CAN SIM Table 282-0004: Labour force survey estimates (LFS), by educational attainment, sex and age group, annual." Ottawa: Statistics Canada.
- 3 *National Household Survey, 2011*. Ottawa: Statistics Canada.
- 4 "Members of Parliament." Ottawa: Parliament of Canada.
- 5 "CAN SIM Table 202-0802: Persons in low income families, annual." Ottawa: Statistics Canada. (Poverty defined as those with incomes below the after-tax Low Income Measure.)
- 6 "CAN SIM Table 282-0002: Labour force survey estimates (LFS), by sex and detailed age group, annual." Ottawa: Statistics Canada.
- 7 Perreault, Samuel and Shannon Brennan (2011). "Criminal Victimization in Canada: 2009." *Juristat*. Ottawa: Statistics Canada.
- 8 Ibid.
- 9 Schwab, Klaus et al. (2013). *The Global Gender Gap Report, 2013*. Geneva: World Economic Forum.

Femmes et économie

AU COURS DES cinq dernières années, la participation des femmes à la population active au Canada est demeurée stable. Les taux d'emploi des femmes ont très peu varié durant cette période, passant d'un maximum de 70,1 % en 2008 à 68,8 % en 2010, pour revenir à 69,6 % en 2013¹. L'écart entre les sexes dans la population active a légèrement diminué pendant cette période. Cette diminution découle cependant d'une plus faible participation des hommes à la main-d'œuvre active plutôt que d'une augmentation de la participation des femmes.

Les femmes et les hommes n'occupent pas les mêmes types d'emplois au Canada. Les femmes sont plus susceptibles d'occuper des emplois à temps partiel — avec 26 % des travailleuses occupant un emploi à temps partiel, par comparaison à 11 % des travailleurs². Les femmes sont près de deux fois plus susceptibles que les hommes d'occuper des emplois au salaire minimum (59 % des emplois au salaire minimum sont occupés par des femmes)³. Elles sont également plus susceptibles d'occuper simultanément plusieurs emplois⁴. La ségrégation de la main d'œuvre au Canada est typique des pays de l'Organisation de la coopération et du développement économique (OCDE), les travailleurs étant concentrés dans les secteurs de l'agriculture, des mines, de l'industrie manufacturière et du commerce, et les travailleuses dans les secteurs de l'éducation, de la santé et des services sociaux⁵.

Les taux d'emploi sont encore plus faibles parmi certains groupes de femmes au Canada. Le taux d'emploi des immigrantes est de 7 % cent inférieur à celui des femmes nées au Canada, et de 14 % inférieur à celui des

immigrants⁶. Le taux d'emploi des femmes autochtones est de 5 % inférieur à celui des hommes autochtones, et de 11 % inférieur à celui des femmes allochtones⁷. Les femmes en situation de handicap aptes au travail et activement engagées dans la population active ont des taux d'emploi encore plus faibles⁸.

Les jeunes femmes font face à des taux d'emploi de beaucoup inférieurs à ceux des femmes plus âgées. Alors que le taux de chômage officiel a diminué pour les jeunes femmes, leur taux de participation a également décliné. Cela signifie que moins de jeunes femmes cherchent un emploi. Le pourcentage de femmes de moins de 25 ans qui occupent un emploi a décliné régulièrement depuis la récession de 2008⁹. Parmi les jeunes femmes qui occupent des emplois, seulement 45 % travaillent à plein temps, par comparaison à 60 % des hommes de moins de 25 ans¹⁰. À l'autre extrémité, les taux d'emploi des femmes de plus de 65 ans ont augmenté de 4 % depuis la crise économique de 2008.

Pour les femmes occupant un emploi rémunéré, l'inégalité salariale continue de miner leur sécurité économique. L'écart de salaire entre les sexes au Canada est le 8^e plus élevé parmi les pays de l'OCDE¹¹. Les revenus d'emploi médians des femmes sont de 34 % inférieurs à ceux des hommes¹². Pour certains groupes de travailleuses, la situation est encore pire. Les femmes des minorités visibles gagnent 17 % de moins que les femmes des minorités non-visibles, et 25 % de moins que les hommes des minorités visibles. Les immigrantes de première génération gagnent 15 % de moins que les femmes non-immigrantes, et 25 % de moins que les hommes immigrants. Les revenus de travail médians des femmes autochtones sont presque les mêmes que ceux des femmes non-autochtones, mais sont de 10 % inférieurs aux revenus des hommes autochtones et de 31 % inférieurs aux revenus des hommes non-autochtones¹³.

L'écart salarial entre les femmes et les hommes n'est pas seulement dû aux plus faibles taux d'emploi à temps plein des femmes. Les femmes travaillant à plein temps toute l'année gagnent 20 % de moins que les hommes travaillant à temps plein toute l'année¹⁴.

Les taux d'emploi des femmes ayant de jeunes enfants ne sont pas significativement différents de ceux des femmes sans enfants au Canada. Deux tiers des femmes ayant des enfants de moins de six ans occupent un emploi rémunéré¹⁵. Dans les foyers où un parent de sexe masculin travaille, les mères de jeunes enfants sont plus susceptibles de travailler et d'occuper un emploi à plein temps. Dans les familles ayant de jeunes enfants et où les deux parents travaillent, 63 % des mères travaillent à plein temps. Dans les

familles ayant des enfants, les femmes passent deux fois plus de temps à prodiguer des soins non-rémunérés aux enfants (50,1 heures par semaine) par comparaison aux hommes (24,4 heures)¹⁶.

Le Canada offre des prestations de congés maternels et parentaux aux personnes admissibles, pour une période de 15 semaines pour les mères, et 35 semaines additionnelles dont peuvent se prévaloir la mère ou le père. Les prestations représentent 55 % des revenus hebdomadaires assurables du parent, jusqu'à un montant maximum. Le taux de mères admissibles aux prestations est de 78 %, en légère augmentation depuis les deux dernières années. Environ 25 % des pères se prévalent des prestations parentales¹⁷.

Le Canada a l'un des plus faibles taux d'accès à des services de garde des pays de l'OCDE. Le coût des services de garde pour un enfant dans des régions métropolitaines comme Toronto ou Vancouver équivaut présentement à la moitié du revenu médian d'une femme travaillant dans ces villes. La province de Québec est une exception avec son programme de services de garde subventionnés par le gouvernement provincial¹⁸.

Un grand nombre de femmes au Canada (1,2 million) s'occupent en même temps de leurs deux parents malades et de leurs enfants. Les femmes comptent pour 54 % des dispensatrices de soins non-rémunérées au Canada¹⁹. La majorité des femmes signalent consacrer de 2 à 9 heures par semaine à prodiguer des soins à un membre de leur famille ou de leur entourage souffrant d'une maladie ou d'une incapacité²⁰. Les femmes sont beaucoup plus susceptibles que les hommes de citer les tâches familiales comme raison de travailler à temps partiel, avec 16 % des travailleuses faisant partie de cette catégorie, par comparaison à 3 % des hommes²¹.

Politiques et programmes du gouvernement fédéral: 2009–14

Des analyses comparatives selon le sexe (ACS) des politiques du gouvernement fédéral au cours des cinq dernières années (menées par des ONG et des universitaires) montrent clairement que les femmes n'ont pas bénéficié également des dépenses gouvernementales et des politiques en matière d'emploi et de travail du gouvernement actuel²².

Même si le Canada fait partie des pays de l'OCDE les moins affectés par la crise financière mondiale de 2008, le gouvernement fédéral a adopté une série de mesures d'austérité — supprimant de nombreux emplois et services dans le secteur public. Les prévisions actuelles suggèrent une réduction

additionnelle de 8 % des emplois dans le secteur public fédéral d'ici 2015, lorsque l'impact des mesures d'austérité post-2008 se fera pleinement sentir²³. Cela aura des répercussions disproportionnées sur les femmes parce que le secteur public est un des milieux de travail où les écarts entre les salaires et les emplois est le plus faible. Les travailleuses du secteur public gagnent en moyenne 4,5 % de plus que leurs homologues dans le secteur privé²⁴. Les femmes qui cherchent un emploi comparable dans le secteur privé doivent s'attendre à une réduction salariale moyenne de 2 000\$ par année²⁵.

En 2009, le gouvernement fédéral a adopté la *Loi sur l'équité dans la rémunération du secteur public* (LERSP). La LERSP réduit de façon significative la capacité du personnel du secteur public à formuler des plaintes officielles en matière de discrimination salariale fondée sur le sexe. La loi redéfinit l'inégalité salariale fondée sur le sexe comme un enjeu négociable pour les syndicats du secteur public et une question devant être soumise aux forces du marché. En 2012, le gouvernement a adopté le projet de loi C-38, qui met en place des changements semblables dans le Programme des contrats fédéraux, laissant à la discrétion des ministres du Cabinet les conditions de la LERSP auxquelles doivent se conformer les contractants du gouvernement fédéral.

En matière de création d'emplois dans le secteur privé, les investissements fédéraux ont ciblé des formations et des emplois dans les secteurs disproportionnellement dominés par les hommes: les industries minière, pétrolière, gazière et de la construction. Les femmes comptent pour 18 % des travailleurs des industries minière, pétrolière, gazière, et pour 12 % des travailleurs de la construction²⁶. L'écart salarial dans ces secteurs est également plus large que dans beaucoup d'autres industries, les femmes gagnant 63 % du salaire de leurs homologues masculins dans les mines, le pétrole et le gaz, et 68 % du salaire des travailleurs de la construction.

En 2009, le gouvernement fédéral a annoncé une extension temporaire de la couverture de l'assurance-emploi pour les personnes admissibles. Ces changements n'ont rien fait pour atténuer les obstacles particuliers auxquels les femmes doivent faire face. Les femmes sont plus susceptibles que les hommes d'occuper des emplois temporaires et à temps partiel et continuent à être désavantagées par les seuils élevés d'admissibilité. Pendant la récession, l'écart d'admissibilité à l'assurance-emploi entre les hommes et les femmes s'est élargi de façon significative de 2,3 % en 2008, à 14 % au pire de la crise²⁷. Cet écart est revenu depuis aux niveaux pré-2008²⁸. Les prestations des femmes, comme leurs revenus en général, sont systématiquement plus faibles que celles des hommes, les prestations d'assurance-em-

ploi des femmes étant en moyenne de 60\$ par semaine inférieures à celles des hommes²⁹.

En 2008, le gouvernement fédéral a introduit une politique fiscale permettant aux personnes âgées de «séparer» leurs revenus de pension dans leurs déclarations de revenus — la personne ayant le revenu de pension le plus élevé dans le couple peut transférer une partie de son revenu au partenaire gagnant le revenu le plus faible. Les revenus de pension des femmes étant plus faibles en moyenne que ceux des hommes, ce sont majoritairement des hommes qui en retirent le plus d'avantages. Cette politique fiscale est également très régressive, accordant le maximum d'avantages aux 10 % des contribuables gagnant les revenus les plus élevés (qui reçoivent 820\$/année en moyenne, comparé à 10\$/année pour les 10 % au bas de l'échelle)³⁰.

Le gouvernement fédéral est présentement engagé à étendre sa politique de partage des revenus aux ménages à deux parents ayant des enfants de moins de 18 ans. Des projections suggèrent que ces mesures auront un impact régressif, creusant l'inégalité en général et réduisant de beaucoup la participation des femmes à la population active³¹. C'est une trajectoire inquiétante, et des programmes comme celui-ci et la LERSP vont à l'encontre du premier objectif de la *Déclaration et du Programme d'action de Beijing*, qui appelle des politiques macroéconomiques visant à réduire l'inégalité fondée sur le sexe.

Notes

1 “CAN-SIM Table: 282-0002: Full-Time and Part-Time Employment by Sex and Age Group.” Ottawa: Statistics Canada.

2 Ibid.

3 “CAN-SIM Table 282-0002: Labour Force Survey Estimates By Sex And Detailed Age Group.” Ottawa: Statistics Canada. Custom tabulations from Labour Force survey microdata.

4 “CAN-SIM Table 282-0031: Labour force survey estimates (LFS), multiple jobholders by North American Industry Classification System (NAICS), sex and age group annual (persons x 1,000).” Ottawa: Statistics Canada.

5 *Gender Equality in Education, Employment and Entrepreneurship: Final Report to the MCM 2012*. Paris: Officer for Economic Cooperation and Development (OECD).

6 Yssaad, Lahouaria (2012). *The Immigrant Labour Force Analysis Series: The Canadian Immigrant Labour Market: 2008–2011*. Ottawa: Statistics Canada.

7 “Labour Force Status (8), Highest Certificate, Diploma or Degree (15), Aboriginal Identity (8), Age Groups (13B) and Sex (3).” *2011 National Household Survey*. Ottawa: Statistics Canada.

- 8** Galarneau, Diane and Marian Radulescu (2009). "Employment Among the Disabled." *Perspectives on Labour and Income*. Ottawa: Statistics Canada.
- 9** "CAN-SIM Table: 282-0002: Full-Time and Part-Time Employment by Sex and Age Group." Ottawa: Statistics Canada.
- 10** Ibid.
- 11** "Gender Wage Gap: Full Time Employees." OECD. Available online at: <http://www.oecd.org/gender/data/genderwagegap.htm>
- 12** "CAN-SIM Table 202-0102: Average female and male earnings, and female-to-male earnings ratio, by work activity, 2011 constant dollars, annual." Ottawa: Statistics Canada.
- 13** "Employment Income Statistics in 2010 (7), Sex (3), Work Activity in 2010 (3), Highest Certificate, Diploma or Degree (6) and Industry - North American Industry Classification System (NAICS) 2007 (104) for the Population Aged 15 Years and Over in Private Households of Canada, Provinces and Territories, 2011 National Household Survey." Ottawa: Statistics Canada.
- 14** "Employment Income Statistics in 2010 (7), Sex (3), Work Activity in 2010 (3), Highest Certificate, Diploma or Degree (6) and Industry - North American Industry Classification System (NAICS) 2007 (104) for the Population Aged 15 Years and Over in Private Households of Canada, Provinces and Territories, 2011 National Household Survey." Ottawa: Statistics Canada.
- 15** "CAN-SIM Table 282-0211: Labour force survey estimates (LFS), by family type and family age composition, annual." Ottawa: Statistics Canada.
- 16** "Time Spent On Unpaid Care Of A Child In The Household, By Working Arrangement And Age Of Youngest Child, Canada, 2010." *Women in Canada: A Gender-Based Statistical Report*. Ottawa: Statistics Canada.
- 17** *Employment Insurance Coverage Survey 2012*. Ottawa: Statistics Canada.
- 18** Voir la section Services de garde.
- 19** "CAN SIM Table 114-0001: Population providing care to a family member or friend with a long-term illness, disability or aging needs, by sex and age group." Ottawa: Statistics Canada.
- 20** "CAN SIM Table 114-0006: Time spent providing care to a family member or friend with a long-term illness, disability or aging needs, by sex and age group." Ottawa: Statistics Canada.
- 21** "CANSIM Table 282-0014: *Labour force survey estimates (LFS), part-time employment by reason for part-time work, sex and age group, annual (persons)*." Ottawa: Statistics Canada.
- 22** See the "Gender Equality" chapter of the Alternative Federal Budget, produced annually by the Canadian Centre for Policy Alternatives: <https://www.policyalternatives.ca/projects/alternative-federal-budget>. See also: Lahey, Kathleen (2012). 'Women, Substantive Equality, and Fiscal Policy: Gender-based Analysis of Taxes, Benefits, and Budgets.' *Canadian Journal of Women and the Law* 22(1): 29-108 (2010); Bakker, Isabella (2009). "'Show Us the Money': Tracking Gender Equality Commitments and the 'Constraints' of Canadian Budgeting." In *Women and Public Policy in Canada*. Alexandra Dobrowolsky ed. Oxford: Oxford UP.
- 23** Macdonald, David (2013). *The Fog Finally Clears: The Job and Services Impact of Federal Austerity*. Ottawa: Canadian Centre for Policy Alternatives.
- 24** Sanger, Toby (2011). *Battle of the Wages: Who Gets Paid More, Public or Private Sector Workers?* Ottawa: Canadian Union of Public Employees.
- 25** Ibid.

26 “CAN-SIM Table Labour force survey estimates (LFS), employment by class of worker, North American Industry Classification System (NAICS) and sex, annual (persons x 1,000).” Ottawa: Statistics Canada.

27 Lahey, Kathleen A (2012). *Canada’s Gendered Budget 2012: Impact of Bills C-38 and C-45 on Women: A Technical Report*.

28 “Coverage and eligibility of the unemployed for Employment Insurance benefits by sex, Canada, 2012.” *Employment Insurance Coverage Survey 2012*. Ottawa: Statistics Canada.

29 Canadian Employment Insurance Commission (2012). *Monitoring and Assessment Report 2011*.

30 Macdonald, David (2014). *Income Splitting in Canada: Inequality by Design*. Ottawa: Canadian Centre for Policy Alternatives.

31 Lahey, Kathleen A. (2012). *Canada’s Gendered Budget 2012: Impact of Bills C-38 and C-45 on Women: A Technical Report*.

Travailleuses migrantes

EN RAISON DE la nature de plus en plus temporaire des migrations, les travailleuses migrantes vivent dans une grande précarité, leur statut légal étant traditionnellement associé à leur statut d'employées. À mesure que les pays d'accueil, comme le Canada, prennent des mesures pour améliorer et promouvoir leurs programmes de migration temporaire de la main-d'œuvre, les protections sociales accordées aux travailleuses migrantes diminuent¹. La *Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leurs familles* établit des normes pour la promotion d'une migration juste et légale. Mais la plupart des pays d'accueil, y compris le Canada, n'ont pas ratifié cette convention².

Le nombre de travailleuses et travailleurs migrants a augmenté au Canada au cours des cinq dernières années. Cela est dû en grande partie aux demandes d'employeurs et à l'expansion du nombre de volets des programmes et des catégories de visas. En 2013, 83 000 personnes ont été admises ou réadmissées au Canada pour occuper des emplois peu qualifiés aux termes de divers volets du Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET). Ces volets comprennent l'inclusion des travailleurs agricoles dans le Programme des travailleurs agricoles saisonniers (PTAS), des travailleuses domestiques dans le Programme des aides familiaux résidants (AFR), et des personnes considérées comme étant peu spécialisées dans le volet des professions peu spécialisées du PTET. Tous ces volets accueillent diverses proportions de travailleuses migrantes. Environ 90% des AFR sont des femmes, alors que plus de 90% des TAS sont des hommes³. Dans ces deux volets, l'ex-

ploitation, l'exclusion et la discrimination des femmes sont bien documentées⁴. Les sous-sections suivantes illustrent les principales facettes de ces divers programmes et replacent dans leur contexte les défis et l'exploitation que doivent affronter les travailleuses migrantes temporaires au Canada.

Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET)

Le PTET a subi de profondes transformations depuis 2009. L'un des changements les plus visibles concerne le transfert aux employeurs des responsabilités ayant trait à la sécurité et au bien-être des travailleurs migrants⁵. Cette autonomie accordée aux employeurs a mené à de multiples violences infligées aux personnes migrantes (dont plusieurs ont été révélées au cours des deux dernières années) et à une manipulation du système lui-même⁶. Cette situation a débouché sur des examens ministériels et des changements au PTET, rendant les demandes des employeurs pour des avis relatifs au marché du travail légèrement plus difficiles à obtenir⁷. Toutefois, ces changements n'ont pas corrigé les inégalités inhérentes au système, tel le contrôle exercé par l'employeur sur les travailleuses et les options limitées d'obtention de la résidence permanente.

Programme des travailleurs agricoles saisonniers (PTAS)

Le PTAS existe depuis les années 1970 et repose sur des ententes de travail bilatérales avec les pays d'origine, principalement situés en Amérique latine et dans les Caraïbes. Les travailleuses et travailleurs du PTAS vivent souvent dans des habitations fournies par l'employeur et sont entièrement dépendants de l'employeur pour le gîte et le couvert⁸. Même si nous n'avons pas de données sur la prévalence de la discrimination fondée sur le sexe, en juillet 2014, les Travailleurs et travailleuses unis de l'alimentation et du commerce Canada (TUAC), le principal syndicat de travailleurs agricoles migrants au Canada, a demandé à la Commission ontarienne des droits de la personne d'ouvrir une enquête sur la discrimination fondée sur le sexe exercée par les entreprises agroalimentaires canadiennes qui emploient des travailleuses et des travailleurs aux termes du PTAS⁹.

Programme des aides familiaux résidents (PAFR)

Le PAFR, créé en 1992, regroupe des personnes qui dispensent des soins à des enfants, des personnes âgées ou des personnes en situation de handicap dans des résidences privées, sans supervision¹⁰. Depuis 2006, entre 9 000 et 14 000 AFR (principalement immigrées des Philippines) sont arrivées au Canada chaque année, travaillant souvent pour des salaires insignifiants, dans des conditions de travail injustes et sans protection¹¹. L'obligation d'habiter chez l'employeur se traduit par des taux plus élevés d'atteinte à vie privée et une mobilité plus réduite (les aides familiales sont censées être disponibles 24 heures par jour, 7 jours par semaine) que dans les autres programmes de travail temporaire. Toutefois, de l'avis du gouvernement fédéral, ces personnes ont un droit légal à de bonnes conditions de travail et à un traitement équitable aux termes des lois régissant le travail dans la plupart des provinces et territoires¹². Même si le gouvernement fédéral reconnaît que les AFR sont vulnérables à l'exploitation, il recommande aux employées de résoudre leurs conflits avec leurs employeurs par leurs propres moyens¹³.

Contrairement au PTAS et au PTET, les AFR (ainsi que leurs conjoints et les personnes à leur charge) ont la possibilité de présenter une demande de résidence permanente, ce qui représentera environ 17 500 demandes en 2014¹⁴. Mais au cours des deux dernières années, Citoyenneté et Immigration Canada a réduit le nombre total de résidences permanentes disponibles. Les plus récents changements (2013) incluent la réduction de l'âge des personnes à charge de 22 ans à 18 ans, ce qui compliquera l'accès des enfants des AFR à la résidence permanente¹⁵.

Nous avons peu de données sur la réalité des aides familiales résidentes après leurs deux années obligatoires de travail¹⁶. Mais nous connaissons très bien les facteurs qui les empêchent de s'intégrer économiquement, notamment le refus de reconnaître leurs diplômes acquis à l'étranger, le coût exorbitant des mises à niveau exigées et l'utilisation des services d'établissement¹⁷. Bien que le Canada puisse sembler un pays attrayant en matière d'occasions de carrière et d'éducation, les AFR sont entravées par leur statut temporaire et les obstacles à l'obtention de la résidence permanente.

Notes

1 Bélanger, D. and Tran Giang, L. (2013). "Precarity, Gender and Work: Vietnamese Migrant Workers in Asia." *Diversities* 15(1): 5-20; Hennebry, Jenna. L. 2014. "Falling Through the Cracks? Migrant Workers and the Global Social Protection Floor." *Global Social Policy*. Forthcoming.

- 2** United Nations International Convention on the Protection of the Rights of All Migrant Workers and Their Families (ICRMW), General Assembly resolution 45/158.
- 3** Thomas, D. (2014). *Foreign Nationals Working Temporarily in Canada*. Statistics Canada. Retrieved from <http://www.statcan.gc.ca/pub/11-008-x/2010002/article/11166-eng.htm>.
- 4** See for example Oxman-Martinez, J., Hanley, J., Lach, L., Khanlou, N., Weerasinghe, S., & Agnew, V. (2005). "Intersection of Canadian policy parameters affecting women with precarious immigration status: A baseline for understanding barriers to health." *Journal of Immigrant and Minority Health*, 7(4), 247–258, or Hennebry Jenna. L. (2014). "Transnational Precarity: Women's Migration Work and Mexican Seasonal Agricultural Migration to Canada." Thematic Issue on 'Gender and Migration in the Global Economy,' *International Journal of Sociology*. Fall 44(3).
- 5** "Fact Sheet – Temporary Foreign Worker Program." Department of Citizenship and Immigration Canada (CIC). October 2012. <http://www.cic.gc.ca/english/resources/publications/employers/temp-foreign-worker-program.asp>.
- 6** For example: "UFCW Canada files Gender Discrimination Complaint in B.C." August 13 2014. http://www.ufcw.ca/index.php?option=com_content&view=article&id=30191:ufcw-canada-files-gender-discrimination-complaint-in-b-c&catid=9540:directions-14-63&Itemid=6&lang=en; "McDonald's accused of favouring foreign workers." Canadian Broadcasting Corporation (CBC). April 14 2014. <http://www.cbc.ca/news/canada/british-columbia/mcdonald-s-accused-of-favouring-foreign-workers-1.2598684>.
- 7** MacGregor, William (2013). "Canada: Changes To Canada's Labour Market Opinion Process And The Temporary Foreign Worker Program." Gowling Lafleur Henderson LLP. <http://www.mondaq.com/canada/x/282224/employee+rights+labour+relations/Changes+to+Canadas+Labour+Market+Opinion+Process+and+the+Temporary+Foreign+Worker+Program>.
- 8** See for example Basok, T. (2007). "Canada's Temporary Migration Program: A Model Despite Flaws." *Migration Policy Institute*, November 12. <http://www.migrationpolicy.org/article/canadas-temporary-migration-program-model-despite-flaws>.
- 9** "UNFC Canada Denounced gender-based discrimination against migrant women under Seasonal Agricultural Workers Program." *UNFC*. July 31 2014. http://www.ufcw.ca/index.php?option=com_content&view=article&id=30175:ufcw-canada-denounces-gender-based-discrimination-against-migrant-women-under-seasonal-agricultural-workers-program&catid=9536:directions-14-59&Itemid=6&lang=en.
- 10** "Live-in Caregiver Program." Department of Citizenship and Immigration Canada (CIC). 2012.
- 11** Faraday, F. (2012). *Made in Canada: How the law constructs migrant workers' insecurity*. Toronto: Metcalf Foundation.
- 12** Ibid.
- 13** Spitzer, Denise L. and Sonia Bitar (2002). "In the Shadows: Live-in Caregivers in Alberta," funded by Status of Women Canada, Canadian Heritage and Health Canada, 10.
- 14** Atanackovic, Jelena and Ivy Lynn Bourgeault (2014). "Economic and Social Integration of Immigrant Live-in Caregivers in Canada," *IPRR Study*, 1.
- 15** Citizenship and Immigration Canada. "Regulations Amending the Immigration and Refugee Protection Regulations." Regulatory Impact Analysis Statement. *Canada Gazette*. Vol. 147, No. 20, 2013. <http://www.gazette.gc.ca/rp-pr/p1/2013/2013-05-18/html/reg2-eng.html>.
- 16** Atanackovic, and Bourgeault. "Economic and Social Integration of Immigrant Live-in Caregivers in Canada," 6.
- 17** Ibid.

Femmes et pauvreté

LES TAUX DE pauvreté des femmes sont demeurés les mêmes au Canada pendant les cinq dernières années. Entre 2009 et 2011, l'année des plus récentes données, le pourcentage de femmes vivant dans la pauvreté a diminué de moins d'un point, de 13,9 à 13,3 %¹. La pauvreté des femmes est surtout concentrée dans les populations aux prises avec des obstacles systémiques dus à la discrimination, l'héritage colonial et les lacunes des politiques sociales actuelles.

Près de 40 % des enfants dans les familles dirigées par une mère seule vivent dans la pauvreté, une hausse de 5,4 % depuis 2009. Le Canada n'a toujours pas mis en place un système de services de garde de qualité, abordable et universel, une mesure essentielle pour atténuer la pauvreté des mères seules. Une étude menée en 2012 sur le système de services de garde facilement accessibles, subventionnés et à faible coût de la province de Québec a mis en lumière une diminution importante des taux de pauvreté des mères seules entre 1996 et 2008, y compris une hausse de 22 % du taux d'emploi des mères monoparentales ayant des enfants de moins de six ans, une réduction du nombre de mères seules assistées sociales (de 99 000 à 45 000, plus de 50 %), et une hausse de leur revenu médian après impôt de 81 %². Le maintien de la pratique des gouvernements provinciaux de déduire les pensions alimentaires pour enfants des prestations d'aide sociale que reçoivent les mères seules influence leur accès à des revenus et leurs possibilités de trouver un emploi.

Une vaste proportion de femmes des Premières nations, inuites et métisses gagnent de faibles revenus au Canada: 30 % de toutes les femmes autochtones vivent dans des familles gagnant moins que le seuil de faible revenu de Statistique Canada. Ce pourcentage équivaut à plus du double du nombre de femmes non-autochtones ayant un revenu inférieur au seuil de faible revenu, et est également supérieur au nombre d'hommes autochtones vivant dans la même situation³. Le revenu médian des femmes autochtones est de 22 % inférieur à celui des femmes non-autochtones⁴. Le nombre de femmes autochtones possédant un baccalauréat est passé de 9 % en 1996 à 14 % en 2006. Un diplôme d'études postsecondaires a un impact important sur le revenu gagné. Le revenu médian d'une femme autochtone détenant un diplôme universitaire est près de trois fois supérieur à celui d'une femme autochtone détenant un diplôme d'études secondaires (46 663\$ comparé à 17 398\$)⁵.

Les réfugiées, les immigrantes et les femmes des communautés racisées vivent également des taux de pauvreté plus élevés⁶. Les taux de pauvreté des familles racisées sont trois fois plus élevés que ceux des familles non-racisées, avec 19,8 % des familles racisées vivant dans la pauvreté, par comparaison à 6,4 % des autres familles⁷.

Les femmes en situation de handicap et les femmes malentendantes sont parmi les plus pauvres au Canada et vivent les taux de chômage les plus élevés⁸. Les revenus d'emploi des femmes en situation de handicap sont bien en-dessous de la moyenne nationale et, à 16 000\$ par année, elles se situent également sous le seuil de faible revenu⁹. Les dépenses pour les médicaments, les services et les technologies d'assistance liés aux incapacités qui ne sont pas couvertes par les régimes publics d'assurance-santé imposent un fardeau financier additionnel aux femmes en situation de handicap.

La Sécurité de la vieillesse (SV) et le supplément de revenu garanti (SRG) assurent un revenu annuel aux personnes âgées. La SV et le SRG sont basés sur les besoins financiers et ne sont pas liés à une participation antérieure au marché du travail. Le supplément de revenu garanti et des avantages additionnels récemment ajoutés par le gouvernement fédéral ont eu un impact significatif sur la réduction de la pauvreté des femmes de 65 ans et plus. Cependant, le taux de pauvreté des aînées vivant seules (65 ans et plus) est près de 40 % supérieur à celui des hommes âgés vivant seuls, avec 21 % des femmes de 65 ans et plus vivant dans la pauvreté, comparé à 10 % des hommes¹⁰. En 2012, le gouvernement fédéral a annoncé qu'il élèverait de 65 à 67 ans l'âge d'admissibilité à la SV et au SRG à partir de 2023. Ce changement va affecter les femmes de manière disproportionnée. En plus

de l'écart salarial général pendant toute leur vie sur le marché du travail, la période où elles recevront le revenu plus équitable entre les sexes de la SV et du SRG sera écourtée.

L'itinérance est un véritable problème pour les femmes au Canada. Des 210 000 personnes qui ont recours aux refuges d'urgence et à l'hébergement temporaire chaque année, 49 % sont des femmes et la violence est une cause majeure de perte de logement. Entre 75 000 et 100 000 femmes et enfants quittent leur logis chaque année pour vivre dans des maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence. Quelque 11 000 filles et jeunes femmes (de 16 à 24 ans) utilisent les refuges pour sans-abris chaque année¹¹. Des préoccupations ont été soulevées à l'effet que les changements au financement fédéral effectués en 2013 en faveur de l'approche *Logement d'abord* ne sont pas en phase avec les caractéristiques de l'itinérance des femmes, qui est typiquement cachée et motivée par la violence. Pour être efficace, l'approche du gouvernement doit développer des liens avec les maisons d'hébergement pour les femmes fuyant la violence et être adaptée à leurs besoins¹².

Les femmes autochtones vivant sur des réserves, les femmes inuites et les autres femmes vivant dans le Nord font face à une éternelle crise du logement. Selon un récent sondage du gouvernement, près de la moitié de toutes les femmes vivant au Nunavut habitent des logements qui sont soit surpeuplés, soit ont besoin de réparations majeures, ou une combinaison des deux¹³. Des efforts visant l'adoption de lois instituant une stratégie nationale de logement ont échoué. Le Canada est le seul pays du G8 à ne pas avoir de stratégie nationale de logement.

La majorité des provinces canadiennes ont aujourd'hui des stratégies anti-pauvreté, avec différents niveaux de surveillance et d'évaluation tenant compte du sexe, mais il n'existe pas à ce jour de stratégie fédérale. Le Conseil national du bien-être social, créé par une loi du Parlement en 1969 en vue de mener des recherches sur la pauvreté au Canada, était l'une des seules et des meilleures sources de données ventilées par sexe et par origine ethnique qui examinait la situation des pauvres au Canada. Le gouvernement fédéral a éliminé le financement du Conseil en 2012 et ce dernier a fermé ses portes en 2013.

Notes

1 CAN SIM Table 202 -0802. "Persons in Low income Families, 2011." Ottawa: Statistics Canada <http://www5.statcan.gc.ca/cansim/a26?lang=eng&retrLang=eng&id=2020802&pattern=2020808&tabMode=dataTable&srchLan=-1&p1=-1&p2=9>.

- 2** Fortin, Pierre et al. (2012). *Impact of Quebec's Universal Low Fee Childcare Program on Female Labour Force Participation, Domestic Income and Government Budgets*. Sherbrooke: University of Sherbrooke.
- 3** Statistics Canada, Women in Canada: A Gender-based Statistical Report, 2014, <http://www.statcan.gc.ca/pub/89-503-x/2010001/article/11442-eng.htm>.
- 4** 2011 National Household Survey. Ottawa: Statistics Canada.
- 5** Ibid.
- 6** *The State of Immigrant and Refugee Women's Status in Canada – 2012: A Joint Report*. Toronto: Canadian Council for Refugees (CCR), Ontario Council of Agencies Serving Immigrants (OCA-SI), Metro Toronto Chinese and Southeast Asian Legal Clinic (MTCALC), Colour of Poverty Campaign (COPC).
- 7** Block, Sheila and Grace-Edward Galabuzi (2011). *Canada's Colour Coded Labour Market: The Gap for Racialized Workers*. Toronto: Wellesley Institute.
- 8** Galarneau, Diane and Marian Radulescu (2009). *Employment Among the Disabled*. Ottawa: Statistics Canada.
- 9** "Table 7.2: Employment income for adults 15 years of age or older, by disability status and sex, Canada, 2001 and 2006." *Participation and Activity Limitation Survey 2006*. Ottawa: Statistics Canada.
- 10** "CAN SIM Table 202-0803: Persons in low income families, by age and sex of major income earner, annual." Ottawa: Statistics Canada.
- 11** Segaert, Aaron (2012). *The National Shelter Study: Emergency Shelter Use in Canada 2005–2009*. Ottawa: Human Resources and Skills Development Canada; Stephen Gaetz, Jesse Donaldson, Tim Richter, & Tanya Gulliver (2013). *The State of Homelessness in Canada 2013*. Toronto: Canadian Homelessness Research Network Press; and Benjamin Mazowita and Marta Burczycka (2013). "Shelters for abused women in Canada, 2012." Ottawa: Statistics Canada.
- 12** Mosher Janet and Homes for Women Campaign (2013). "Housing First, Women Second?" Toronto: YWCA Canada.
- 13** "An analysis of the housing needs in Nunavut: Nunavut Housing Needs Survey 2009/2010." Ottawa: Statistics Canada. <http://www.stats.gov.nu.ca/Publications/Housing/NHNSpercent20Pubs/Analysispercent20ofpercent20thepercent20Housingpercent20Needspercent20inpercent20Nunavut,percent202009-2010.pdf>.

Femmes et logement

LE CANADA EST le seul pays du G8 à ne pas avoir de stratégie nationale de logement. Les investissements fédéraux en matière de logement ont décliné en valeur réelle depuis 1989 et la responsabilité des logements sociaux a été presque entièrement transférée aux provinces et aux municipalités. En 2009, le Conseil des droits de l'homme de l'ONU (CDH) s'est dit préoccupé par la situation du logement et de l'itinérance au Canada durant son Examen périodique universel des obligations du Canada en matière de droits de la personne¹.

Le logement est l'un des principaux déterminants de la santé et les femmes sont particulièrement et profondément affectées par leur accès (ou manque d'accès) à des logements sécuritaires et abordables. Parce qu'elles continuent à gagner beaucoup moins que les hommes (en 2008, les femmes travaillant à plein temps toute l'année gagnaient environ 71 % du revenu des hommes), les femmes vivant seules et les mères monoparentales ont moins d'options que les hommes sur le marché du logement et elles sont plus susceptibles de dépenser plus de 30 % de leur revenu pour le loyer².

Les femmes comptent pour la majorité des personnes à faible revenu. Les mères monoparentales, les aînées, les immigrantes et les réfugiées, les femmes autochtones et les femmes en situation de handicap vivent toutes des taux élevés de pauvreté, ce qui limite leurs options de logement.

Les femmes pauvres sont habituellement locataires, soit sur le marché privé, soit dans des logements subventionnés. Partout au pays, les coûts de location augmentent plus rapidement que les revenus des ménages (ex-

cepté pour les mieux nantis), et les ménages à faible revenu sont de plus en plus désavantagés sur le marché du logement³. Les femmes sont plus susceptibles que les hommes de faire face à des problèmes d'abordabilité. Les femmes à faible revenu, particulièrement les femmes autochtones, les immigrantes, les femmes racisées, les mères seules et les assistées sociales risquent également d'être discriminées sur le marché du logement. Si elles paient le prix du marché, les assistées sociales sont souvent forcées de faire appel aux banques alimentaires et aux soupes populaires pour arrondir leurs fins de mois une fois qu'elles ont payé le loyer. Les femmes qui fuient des situations de violence perdent souvent leur logis et se retrouvent temporairement ou en permanence dans des logements inadéquats, surpeuplés ou non-sécuritaires, ou dans des dans des maisons d'hébergement.

Les femmes autochtones font face à des obstacles additionnels pour accéder à des logements abordables et sécuritaires. Celles qui ne vivent pas sur des réserves font face à des taux élevés de pauvreté et de discrimination. Dans les réserves, leur droit au logement est compromis par des problèmes juridiques aux paliers fédéral et provinciaux. Des lacunes dans les lois familiales et matrimoniales font que les femmes autochtones aux prises avec la violence n'ont souvent pas d'autre solution que de quitter leur réserve. De plus, une grave pénurie de logements sévit dans plusieurs réserves, alors que dans d'autres régions, les logements sont non-sécuritaires, mal construits, surpeuplés, ou dépourvus d'infrastructures essentielles (comme l'eau courante)⁴.

Même s'il n'existe pas de pratiques normalisées de suivi des listes d'attente pour des logements sociaux au Canada, certaines données sont disponibles. L'Ontario Non-Profit Housing Association compile des statistiques sur les listes d'attente pour les logements à loyer indexé sur le revenu (LLIR) en Ontario. Au 31 décembre 2013, 165 069 ménages (plus de 3 % des ménages en Ontario) étaient sur des listes d'attente pour ce type de logement, une augmentation de 4 % par rapport à l'année précédente. Le temps d'attente est de 4 ans et demie en moyenne, quoique dans les grands centres urbains, cette période soit plus proche de dix ans⁵. En 2010, le Wellesley Institute a estimé qu'à la grandeur du pays, plus de 3,4 millions de ménages seraient sur des listes d'attente. Étonnamment, les données sur les listes d'attente pour des LLIR en Ontario ne sont pas ventilées par sexe. Nous savons toutefois que les personnes âgées comptent pour 29 % de cette liste⁶, que les femmes âgées vivent plus longtemps que les hommes, et que les aînées sont plus susceptibles de vivre dans la pauvreté et d'être plus mal logées que les hommes. Elles sont par conséquent beaucoup plus susceptibles d'avoir be-

soin d'un logement subventionné. Les femmes fuyant des relations de violence, assistées sociales, monoparentales ou aînées n'ont souvent pas d'autre option que d'attendre qu'un LLIR se libère. Dans certaines villes, comme Toronto, les femmes languissent souvent pendant des années dans le système d'hébergement en attente d'un logement subventionné parce qu'elles n'ont pas d'autre solution. Le manque d'options en matière de logement empêche également des femmes de quitter des relations violentes.

Le rapport Wellesley suggère que pour combler le fossé en matière de logement abordable au Canada d'ici 2020, il faudrait élaborer un plan fédéral, bâtir 600 000 nouveaux logements abordables et allouer 1,5 million en allocations-logement. Les plaidoyers sont nombreux en faveur de la «solution 1 %»; une proposition d'allouer 1 % du PIB du Canada au logement social.

Il nous manque aussi des données si l'on veut combler les besoins en logement des femmes de façon appropriée. Elles ont des besoins spécifiques (en termes de surface, conception, localisation et sécurité) liés aux soins qu'elles dispensent à leurs enfants et à leurs parents, et ces besoins ne sont pas nécessairement pris en compte dans la planification, le développement et la construction des logements abordables.

Le Canada est signataire d'ONU-Habitat, le document produit pendant la conférence des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat II) qui s'est tenue à Istanbul en 1996. Entre autres engagements, le Canada a convenu de récolter, analyser et disséminer des données et des informations ventilées par sexe sur les enjeux concernant les établissements humains⁷. Le Canada n'a toutefois pas respecté son engagement d'inclure une analyse comparative selon les sexes dans le développement de ses politiques et programmes de logement.

Notes

1 Wellesley Institute (2010). *Precarious Housing in Canada*. Toronto.

2 Williams, Cara (2008). *Economic Well-being*. Ottawa: Statistics Canada.

3 Wellesley Institute (2010). *Precarious Housing in Canada*. Toronto.

4 Native Women's Association of Canada (2004). *Background Document on Aboriginal Women and Housing for the Canada-Aboriginal Peoples Roundtable Sectoral Follow-up Session on Housing*. Ottawa.

5 Ontario Non-Profit Housing Association (2013). *Waiting Lists Survey 2013*. Toronto.

6 Ibid.

7 United Nations. *The Habitat Agenda*. <http://www.un-documents.net/hab-ag.htm>.

Éducation et formation

LES FEMMES AU Canada ont fait d'énormes progrès en matière d'éducation, complétant des études secondaires et postsecondaires en plus grand nombre que leurs homologues masculins. Elles demeurent toutefois moins susceptibles de poursuivre des études postsecondaires dans les domaines traditionnellement dominés par les hommes, tels les métiers, les sciences, la technologie, l'ingénierie et les mathématiques (STIM). En 2011, les femmes représentaient 39 % des diplômés dans tous les domaines des STIM, avec une participation décroissante aux cycles supérieurs¹. Elles sont également sous-représentées dans les programmes d'apprentissage enregistrés, comptant pour seulement 14,6 % des inscriptions, et seulement 2,7 % des personnes ayant complété leur apprentissage en électricité, plomberie, menuiserie, soudure et services reliés à l'automobile². Les femmes continuent d'être concentrées dans des métiers comme la coiffure et l'esthétique, comptant pour 91,5 % des diplômées dans ces domaines, suivies par 31,8 % des diplômées dans les services alimentaires.

Le coût de l'éducation postsecondaire est en constante augmentation au Canada, forçant beaucoup d'élèves à contracter des prêts gouvernementaux ou privés pour défrayer leurs études. La dette étudiante moyenne lors de l'obtention du diplôme est de 26 000\$³. Pour les femmes racisées, les frais de scolarité représentent un plus grand pourcentage de leur revenu (21 % comparé à 17 % pour les femmes non-racisées, et seulement 11 % du revenu moyen d'un homme non-racisé)⁴. Les jeunes femmes au Canada ont un niveau d'endettement plus élevé que les hommes, et sont plus susceptibles

que ces derniers de prendre plus de dix ans à rembourser ces dettes en raison de leurs plus faibles salaires⁵. En plus d'affecter le coût total d'obtention d'un diplôme (intérêt composé plus élevé), cela a également un impact sur le revenu disponible des jeunes femmes et leur possibilité d'acquérir une propriété ou de détenir de l'épargne ou des placements⁶.

Le Programme d'aide aux étudiants de niveau postsecondaires (PAENP) offre de l'aide à des étudiantes et étudiants qui ont un statut d'Indien ou d'Inuit inscrits pour défrayer les frais de scolarité, les manuels et fournitures, certains déplacements et leurs frais de subsistance. Mais aucune aide financière n'est disponible pour les personnes qui n'ont pas de statut d'Indien, d'Inuit ou de Métis. Depuis 1996, le PAENP est limité à 2 % d'augmentation par année et n'a pas suivi la hausse réelle des coûts. Par conséquent, entre 2006 et 2011, le PAENP a refusé environ la moitié des demandes d'aide — soit plus de 18 500 personnes ayant statut d'Indien ou d'Inuit. L'Assemblée des Premières nations estime qu'un investissement additionnel de 263 millions est requis pour s'assurer que les obstacles financiers n'empêchent pas les Autochtones de poursuivre des études postsecondaires⁷.

Malgré un niveau élevé de scolarisation dans l'ensemble, 11,6 % des femmes ne possèdent ni certificat ni diplôme⁸. Plus de 48 % des femmes ayant entre 16 et 65 ans ont un faible niveau d'alphabétisation (inférieur au niveau 3), le niveau reconnu internationalement comme nécessaire pour fonctionner dans une société moderne et pour pouvoir occuper plusieurs des emplois disponibles. Entre 2003 et 2012, le nombre de gens ayant un faible niveau d'alphabétisation a augmenté d'environ 7,5 %⁹, résultant en un plus faible taux d'employabilité¹⁰.

D'importantes lacunes en matière de scolarisation persistent entre les femmes et les filles autochtones et la population non-autochtone. Alors que le nombre d'Autochtones possédant des diplômes universitaires a presque doublé au cours des dix dernières années, avec 9 % des femmes autochtones détenant un baccalauréat, l'écart entre Autochtones et non-Autochtones s'est creusé davantage en raison du nombre plus élevé de non-Autochtones fréquentant l'université¹¹. Les femmes inuites ont le plus faible taux de scolarisation, avec 55 % des femmes de plus de 15 ans n'ayant pas terminé leurs études secondaires, suivies par les femmes des Premières nations, dont 40 % ne détiennent ni certificat, ni diplôme. Les femmes métisses s'en tirent beaucoup mieux, mais accusent toujours un retard par rapport à la population générale, avec 46 % ayant terminé une formation postsecondaire¹².

Les faibles niveaux de scolarité des femmes et des hommes autochtones sont attribués à plusieurs facteurs, incluant des taux élevés de pauvreté, et

des système d'éducation primaire et secondaire dans les réserves chroniquement sous-financés et ne répondant pas aux besoins des élèves. Le financement des écoles dans les réserves est administré par le fédéral dans le cadre du Programme des écoles gérées par les bandes créée en 1987. Ce mode de financement des écoles des Premières nations a été limité à 2 % d'augmentation par année depuis le milieu des années 1990. Cette augmentation de 2 % n'a pas suivi la hausse des coûts de l'éducation en raison de la croissance de la population et de la hausse des salaires des enseignants, du matériel et de l'équipement scolaires. La formule des écoles gérées par les bandes ne couvre pas les coûts associés à la technologie, aux programmes d'immersion linguistique des Premières nations, aux sports, aux activités récréatives, aux systèmes de gestion des données et aux bibliothèques. Par conséquent, plus de 55 % des écoles des Premières nations ont identifié le financement comme leur principal défi¹³.

Le gouvernement du Canada a récemment proposé la modernisation de la loi sur l'éducation des Premières nations dans les réserves et annoncé en 2013 des fonds additionnels. Le projet de loi est en suspens par manque du soutien des principales organisations autochtones nationales. Lors de l'assemblée générale annuelle de l'Assemblée des Premières nations, les chefs ont voté des résolutions rejetant le projet de loi dans son entier et demandant «un processus honorable» menant à l'élaboration d'un plan qui respecte la diversité régionale et locale et les droits inhérents aux traités¹⁴.

Dans l'ensemble, les niveaux de scolarisation des femmes sont élevés. Mais elles sont nettement sous-représentées dans les STIM et un profond fossé sépare toujours les femmes et les filles autochtones de la population non-autochtone — deux défis clés qui ne peuvent être relevés sans une meilleure coordination provinciale.

Notes

1 *National Household Survey 2011*. Ottawa: Statistics Canada; Corporate Planning and Policy Directorate Natural Sciences and Engineering Research Council of Canada (2010). *Women in Science and Engineering Canada*. Ottawa: Natural Sciences and Engineering Research Council.

2 Statistics Canada (2014). *Registered apprenticeship training, completions, by age groups, sex and major trade groups*. Registered Apprenticeship Information System (RAIS).

3 Canadian Federation of Students (2012). *Public Education for Public Good*. Canadian Federation of Students: Ottawa.

4 Canadian Federation of Students Ontario. (2010). *The Racialized Impact of Student Fees: Assessing the Social Cost of Post-Secondary Education*. CFS Ontario: Toronto.

- 5** Luong, May (2010). *The Financial Impact of Student Loans*. Statistics Canada: Ottawa.
- 6** Ibid.
- 7** Canadian Federation of Students (2012). *Public Education for Public Good*. Canadian Federation of Students: Ottawa.
- 8** *National Household Survey 2011*. Ottawa: Statistics Canada.
- 9** Employment and Social Development Canada (2014). *Learning – Adult Literacy*. Ottawa: Employment and Social Development Canada.
- 10** *Adult Literacy Rate – Low level Skills*. Ottawa: Conference Board of Canada, 2013.
- 11** *National Household Survey 2011*. Ottawa: Statistics Canada. Fong, Francis, and Gulati, Sonya. (2013). *Employment and Education Among Aboriginal Peoples: A New Perspective from the 2011 National Household Survey*. TD Economics: Toronto.
- 12** Ibid.
- 13** Richards, John. (2014). *Are We Making Progress? New Evidence on Aboriginal Education Outcomes in Provincial and Reserve Schools*. C.D.Howe Institute: Ottawa; *2011 AFN School Survey Results*. Assembly of First Nations, 2012.
- 14** “AFN rejects Harper government’s education bill.” APTN National News, May 27, 2014.

La petite fille

LES PRÈS DE 3,6 millions de filles au Canada contribuent à la qualité de vie de leurs familles, leurs écoles et leurs communautés. Le Canada a joué un rôle de leader dans la création de la Journée internationale de la fille des Nations Unies, célébrée le 11 octobre depuis 2012¹. La même année, Condition féminine Canada lançait son premier appel à proposition en vue de financer des projets axés sur les filles.

Le rapport 2013 de la Fondation Filles d'action sur le statut des filles au Canada a trouvé que même si les filles progressent dans les domaines de l'éducation et de la participation économique, elles doivent faire face à beaucoup d'obstacles liés à la violence et à leur bien-être psychologique et émotionnel². Les filles marginalisées, y compris les filles en situation de handicap, racisées, autochtones, nouvellement immigrantes ou vivant en région rurale, sont souvent plus à risque d'insécurité économique et personnelle. En contrepartie, elles possèdent également des forces qu'elles peuvent transformer en résilience et en leadership.

Violence faite aux filles

Les filles au Canada subissent une multitude de formes de violence subtiles et flagrantes³. Près de 27 000 jeunes filles âgées de 12 à 17 ans ont été victimes de crimes violents en 2011, près de deux fois le nombre de femmes adultes⁴. Les filles étaient huit fois plus susceptibles que les garçons d'être

victimes d'agression sexuelle (649 victimes par 100 000)⁵. Les filles autochtones sont plus susceptibles d'être victimes de violence que les filles non-autochtones, et l'Association des femmes autochtones du Canada a trouvé que 17 % des femmes et des filles autochtones disparues et assassinées avaient moins de 18 ans⁶.

Les filles vivent des formes de violence tellement répandues qu'elles suscitent peu de réactions, tel le harcèlement sexuel⁷. Près de la moitié (46 %) des étudiantes au secondaire en Ontario ont déclaré avoir été victimes de harcèlement sexuel⁸, alors qu'une adolescente sur dix au Québec signale avoir eu des relations sexuelles forcées⁹. D'autres formes de victimisation par les pairs incluent l'intimidation. Par exemple, 13 % de toutes les étudiantes de 10^e année au Canada ont vécu des expériences d'intimidation à connotation raciste¹⁰, et 22 % des étudiantes de 9^e année en Ontario ont subi des agressions verbales homophobes¹¹.

Plusieurs provinces canadiennes ont adopté des lois anti-intimidation. Lorsque le Québec et l'Ontario ont restructuré leurs lois sur l'éducation en 2012, la violence fondée sur le sexe a été prise en considération. La Colombie-Britannique a annoncé une nouvelle stratégie qui mentionne des formes spécifiques de violence telles le racisme, l'homophobie et le sexisme. Des programmes de «relations saines» sont également introduits dans certaines écoles, mais leur application nécessiterait une meilleure coordination entre les administrations¹².

L'éducation en matière de santé sexuelle est un autre élément qui contribue à la réduction de la violence faite aux filles¹³. Les *Lignes directrices canadiennes pour l'éducation en matière de santé sexuelle* révisées en 2008 ont tenté d'établir des directives pour tout le pays, mais aucune politique nationale n'a été mise en œuvre. Par conséquent, même si certaines provinces comme le Manitoba et la Colombie Britannique, ont mis en place des pratiques prometteuses, le Québec n'a pas de programme provincial d'éducation en matière de santé sexuelle depuis 10 ans, alors que l'Ontario continue de dispenser des cours désuets qui datent de 1998¹⁴.

Santé et bien-être

L'étude sur les comportements de santé des jeunes d'âge scolaire (l'enquête HBSC) a trouvé que les jeunes au Canada subissent de plus en plus de pressions, une situation qui s'est aggravée au cours des dix dernières années¹⁵. Les filles doivent répondre à des attentes dans tous les domaines — il faut

réussir à l'école et dans les activités parascolaires, être belle, plaire à ses parents, ses professeurs et ses pairs, et se conformer à l'image des filles que projette la société¹⁶. Par conséquent, les taux de stress sont élevés. Les filles ont tendance à internaliser leurs difficultés¹⁷, ce qui peut entraîner des problèmes de santé mentale et des comportements d'automutilation, notamment:

- *Troubles d'humeur et d'anxiété*: Les jeunes femmes de 12 à 24 ans sont plus susceptibles de souffrir de troubles de l'humeur (4,6 % des filles pour 2,5 % des garçons) et de troubles anxieux (6,1 % par comparaison à 3, %) ¹⁸.
- *Automutilation*: Tous sexes et groupes d'âge confondus, les taux d'hospitalisation pour des incidents d'automutilation sont plus élevés parmi les filles de 15 à 19 ans, représentant plus du double du taux chez les garçons¹⁹.
- *Consommation d'alcool*: la consommation excessive d'alcool est en augmentation et 54 % des filles de 10^e année ont signalé avoir eu ce type de comportement²⁰.
- *Comportement sexuel risqué*: 21 % des filles de 9^e et 10^e année qui sont sexuellement actives se fient sur la méthode du retrait, et 8 % n'utilisent aucune forme de contraception²¹.

Malgré les preuves montrant que le sexe a une influence sur la santé des jeunes, rares sont les politiques et les programmes qui en tiennent compte. La Stratégie en matière de santé mentale de la Commission de la santé mentale du Canada inclut une brève mention du genre et de l'orientation sexuelle, mais aucune analyse comparative selon le sexe n'est appliquée à l'ensemble de la stratégie. Certains centres d'excellence pour la santé des femmes ont déjà mené des recherches sur la santé des filles²². Malheureusement, le financement fédéral de ces recherches a été éliminé en 2012²³.

Éducation

La vaste majorité des filles complètent aujourd'hui leurs études secondaires²⁴, et les filles immigrantes et racisées sont plus susceptibles que les filles non-racisées et nées au Canada, respectivement, d'être scolarisées²⁵. Les filles fréquentent également des écoles postsecondaires en plus grand nombre que jamais auparavant; en 2009, 8 % plus de femmes que d'hommes détenaient des diplômes universitaires²⁶. Certaines filles ont également fait

progresser les politiques en matière d'éducation, comme The Miss G Project, un groupe auto-organisé de jeunes femmes plaidant pour la mise en œuvre de programmes d'études du genre dans les écoles secondaires en Ontario.

Malgré ces réussites, les inégalités entre les sexes persistent dans les salaires et les emplois. Lorsque les filles abandonnent l'école, les impacts peuvent être importants: les femmes n'ayant pas complété leur 9^e année gagnent environ 20 000\$ par année, seulement la moitié de ce que gagnent les hommes ayant le même niveau de scolarité²⁷. Les filles continuent d'être surreprésentées dans les domaines d'études traditionnellement féminins, tels l'éducation et les soins infirmiers.

Le Comité permanent de la condition féminine a complété sa première étude sur les filles en 2012. Le Comité a récolté des données auprès de plusieurs parties prenantes sur les façons d'améliorer la prospérité économique des filles et émis des recommandations, notamment:

- Élaborer des programmes de soutien qui créent des espaces sécuritaires pour les filles, particulièrement en vue de prévenir et pallier la violence dans les écoles et les lieux de travail;
- Encourager le développement de la capacité des filles autochtones et améliorer leur accès à l'éducation et aux programmes de formation;
- Soutenir financièrement des initiatives d'alphabétisation;
- Encourager le développement du mentorat²⁸.

Malgré les grands progrès accomplis, il reste encore beaucoup à faire pour améliorer le statut des filles au Canada – particulièrement celui des filles marginalisées. Les filles doivent être prises en compte dans le développement des programmes et politiques qui affectent leurs vies et elles doivent disposer d'occasions d'apprendre et d'occuper des postes de leaders.

Notes

1 Status of Women Canada (2012). *Government of Canada Celebrates International Day of the Girl*. Toronto: SWC.

2 Girls Action Foundation (2013). *Beyond Appearances: Brief on the Main Issues Facing Girls in Canada*. Montréal: GAF, 3.

3 Berman, H. and Y. Jiwani, eds. (2002). *In the Best Interest of the Girl Child: Phase II Report*. Vancouver: Alliance of Canadian Research Centers on Violence.

- 4** Sinha, Maire (2013). *Measuring Violence Against Women: Statistical Trends*. Ottawa: Statistics Canada.
- 5** Ibid.
- 6** Native Women's Association of Canada (2010). *What Their Stories Tell Us: Research Findings from the Sisters in Spirit Initiative*. Ottawa: NWAC.
- 7** Berman, H. and Y. Jiwani, eds. (2002). *In the Best Interest of the Girl Child: Phase II Report*. Vancouver: Alliance of Canadian Research Centers on Violence.
- 8** Wolfe, D. and D. Chiodo (2008). *Sexual Harassment and Related Behaviours Reported Among Youth from Grade 9 to Grade 11*. Toronto: Centre for Addiction and Mental Health.
- 9** Institut De La Statistique Du Québec, (2013). *L'Enquête québécoise sur la santé des jeunes du secondaire 2010–2011*. Québec City: Institut De La Statistique Du Québec, p. 104.
- 10** Freeman, J.G. et al. (2011). *The Health of Canada's Young People: A Mental Health Focus*. Ottawa: Public Health Agency of Canada.; McKenney, K.S. et al., (2006). *Peer Victimization and Psychosocial Adjustment: The Experiences of Canadian Immigrant Youth*. Toronto: Electronic Journal of Research in Educational Psychology 9, 239- 264.
- 11** Wolfe, D. and D. Chiodo (2008). *Sexual Harassment and Related Behaviours Reported Among Youth from Grade 9 to Grade 11*. Toronto: Centre for Addiction and Mental Health.
- 12** Crooks, Claire V. (2008). *Development, Evaluation and National Implementation of a School-Based Program to Reduce Violence and Related Risk Behaviours: Lessons from the Fourth R*. Ottawa: University of Ottawa.
- 13** Hickling, Meg (2012). *Why Should We Teach Children About Sexual Health*. Vancouver: Saleema Noon Sexual Health Educators.
- 14** Voir la section "Femmes et santé".
- 15** Freeman, J.G. et al. (2011). *The Health of Canada's Young People: A Mental Health Focus*. Ottawa: Public Health Agency of Canada.
- 16** Girls Inc. (2006). *The Supergirl Dilemma: Girls Grapple with the Mounting Pressure of Expectations – Summary Findings*. New York: Girls Inc.
- 17** Girls Action Foundation (2008). *The Need for a Gender-Sensitive Approach to the Mental Health of Young Canadians*. Montréal: Girls Action Foundation.
- 18** Turcotte, M. (2011). *Women in Canada: A Gender-based Statistical Report – Women and Health*. Ottawa: Statistics Canada.
- 19** Canadian Institute for Health Information (2011). *Health Indicators 2011*. Ottawa: Statistics Canada.
- 20** Freeman, J.G. et al. (2011). *The Health of Canada's Young People: A Mental Health Focus*. Ottawa: Public Health Agency of Canada.
- 21** Ibid.,158.
- 22** De Finney, S. et al. (2009). *Indigenous Adolescent Girls and Smoking : A Qualitative Study*. Vancouver: British Columbia Centre of Excellence for Women's Health.; De Finney, S. et al., (2009). *Hearing the Perspectives of Indigenous Girls on Smoking*. Vancouver: British Columbia Centre of Excellence for Women's Health.
- 23** Canadian Women's Health Network (2012). *Latest cuts: Another federal ministry announces program closure – the end of the Women's Health Contribution Program*. Winnipeg: CWHN.

24 Turcotte, M. (2011). *Women in Canada: A Gender-based Statistical Report – Women and Education*. Ottawa: Statistics Canada.

25 Chui, T. and H. Maheux (2011). “Visible Minority Women.” *In Women in Canada: A Gender-based Statistical Report*. Ottawa: Statistics Canada.

26 Turcotte, M. (2011). *Women in Canada: A Gender-based Statistical Report – Women and Education*. Ottawa: Statistics Canada.

27 Williams, Cara (2010). *Women in Canada: A Gender-based Statistical Report – Economic Well-being*. Ottawa: Statistics Canada.

28 Morin, M. (2012). *Improving economic prospects for Canadian girls: Report of the Standing Committee on the Status of Women*. Ottawa: Standing Committee on the Status of Women.

Services de garde

LES SERVICES DE garde ont été qualifiés de rampe qui offre aux mères un accès égal à l'emploi¹. La demande de services de garde universels et subventionnés est au cœur du mouvement des femmes au Canada depuis la Commission royale sur le statut de la femme de 1970. Mais le Canada n'a jamais adopté de programme ou politique nationale de services de garde (sauf durant la deuxième guerre mondiale). En 2005, le gouvernement fédéral a déposé son premier programme national de services de garde qui devait être appuyé par de nouveaux investissements. L'ensemble des provinces et territoires ont endossé cette politique. Mais avant que les plans d'action provinciaux et territoriaux n'aient la chance de voir le jour, le gouvernement conservateur nouvellement élu a annulé les ententes qui constituaient la fondation du programme².

Aujourd'hui, la situation des services de garde au Canada — l'un des pays les plus prospères au monde — fait l'objet de critiques acerbes de la part de groupes internationaux tels l'UNICEF (2008). Le Canada se classe au bas de l'échelle quant aux normes internationales en matière de services de garde³.

En 2013, 67 % des mères dont le plus jeune enfant avait entre 0 et 2 ans occupaient des emplois⁴. Pour les mères d'enfants de 3 à 5 ans, ce nombre était encore plus élevé, avec 72 % d'entre elles occupant des emplois rémunérés⁵. Les mères en emploi ont besoin de services de garde, tout comme celles qui sont inscrites à des programmes d'études postsecondaires ou des formations en emploi⁶, et le besoin est encore plus criant parmi certaines communautés. Le quart des femmes métisses et des Premières nations vi-

vant hors réserve, et 38 % des femmes inuites ont signalé des responsabilités liées à la grossesse ou au soin des enfants comme motif pour avoir abandonné l'école secondaire⁷.

Le taux de natalité augmente au Canada et, par conséquent, le nombre d'enfants de moins de 5 ans est en hausse⁸. Cette augmentation explique la hausse importante du nombre de mères ayant de jeunes enfants sur le marché du travail au cours des 5 dernières années. En 2013, le Canada comptait près de 2 millions d'enfants de moins de 5 ans, une hausse de 5 % depuis 2009⁹.

L'état des services de garde au Canada

Le Canada manque cruellement de places en garderie réglementées, particulièrement pour les poupons, les enfants en situation de handicap, les communautés rurales et isolées et les parents qui travaillent par quarts. Même si les places en garderie existantes ne peuvent accommoder qu'une minorité d'enfants, en 2011/2012, la croissance du nombre de places réglementées en était à son point le plus bas depuis une décennie. En 2012, seulement 22,5 % des enfants de 0 à 5 ans avaient accès à des places en garderie à temps plein ou partiel dans des centres désignés, une faible hausse de seulement 0,7 % par rapport à 21,8 % en 2010¹⁰. Alors que 67 % des communautés des Premières nations possèdent des programmes réglementés d'éducation préscolaire et de garde pour les enfants de moins de 6 ans, seulement 22 % des enfants des Premières nations ont accès aux programmes pour la petite enfance¹¹.

Des spécialistes internationaux recommandent un investissement minimum de 1 % du PIB dans l'éducation préscolaire et les services de garde, et certains pays dépassent cette balise¹². Le Canada n'a dépensé que 0,2 % de son PIB dans ces secteurs en 2004, la dernière année pour laquelle des données sont disponibles¹³. La croissance du financement public ne suit pas les besoins; entre 2009/2010 et 2011/2012, le financement public (ajusté en fonction de l'inflation) a diminué dans trois provinces/territoires et très légèrement augmenté dans la plupart des autres¹⁴.

La majorité des parents au Canada doivent défrayer les services de garde. Des frais d'utilisation élevés, conséquence du sous-financement, signifient que les services de garde réglementés sont hors de portée de plusieurs familles. Les coûts que doivent assumer les parents sont plus élevés que les frais de scolarité universitaires dans la plupart des provinces/territoires¹⁵. Les frais varient beaucoup d'une région à l'autre — de 1 824\$/année (7\$/

jour) au Québec, à plus de 12 000\$/année en Ontario pour un nourrisson. En 2010, les frais mensuels médians dans l'ensemble du pays s'élevaient à 761\$ pour les nourrissons, 701\$ pour les très jeunes enfants et 674\$ pour les enfants d'âge préscolaire (y compris au Québec, où, à 7\$/jour, les frais sont beaucoup moins élevés que dans les autres provinces). Après redressement en fonction de l'inflation, les frais étaient proportionnellement plus élevés partout en 2012 qu'en 1998 (la dernière année où des données comparables sont disponibles à la grandeur du Canada), sauf au Québec et au Manitoba¹⁶.

Le personnel des services de garde est très majoritairement féminin: les femmes occupent 98 % des postes d'éducatrices. Il est difficile d'attirer et retenir du personnel qualifié dans ce secteur parce que la profession est peu valorisée et mal rémunérée. Il s'ensuit que la qualité des programmes est souvent loin d'être optimale. Même si les salaires ont augmenté au cours des 15 dernières années, le salaire moyen d'une éducatrice de la petite enfance travaillant à plein temps est légèrement inférieur à 26 000\$/année — moins de la moitié du salaire moyen pour l'ensemble des personnes travaillant à plein temps au Canada¹⁷.

Le nombre limité de places subventionnées a encouragé la prolifération de services de garde à but lucratif, qui offrent de plus faibles salaires et livrent souvent des services de moindre qualité¹⁸. Le nombre de garderies à but lucratif a considérablement augmenté au cours des dernières années, comptant aujourd'hui pour 30 % de l'ensemble des services de garde. Pour bien des parents, des services de garde non réglementés dans une maison privée sans supervision publique ou normes de sécurité sont la seule option abordable et disponible.

Pour combler certaines lacunes, le controversé programme gouvernemental des aides familiaux résidents (PARF) encourage les femmes à faible revenu de pays moins développés à venir au Canada pour offrir des soins privés à faible coût aux enfants (et aux personnes âgées). Depuis 2006, entre 9 000 et 14 000 aides familiales résidentes (principalement des Philippines) sont arrivées au Canada chaque année, travaillant pour de faibles salaires, dans des conditions de travail injustes et presque sans protection¹⁹.

Mesures fédérales entre 2009 et 2014

Le gouvernement fédéral actuel qualifie les services de garde de choix personnel et n'assume pas sa responsabilité envers les familles²⁰. Après l'annulation du plan national de services de garde proposé en 2006, le gouver-

nement fédéral a introduit la Prestation universelle pour la garde d'enfants (PUGE). La PUGE est une prestation imposable de 100\$/mois versée aux parents d'enfants de moins de 6 ans. Une analyse récente de la PUGE montre qu'elle a réduit la participation générale des femmes à la population active, et celle des femmes moins scolarisées de 3,3 %²¹. Le gouvernement actuel s'est engagé à mettre en œuvre en 2015 une politique de partage des revenus entre les parents des familles ayant des enfants de moins de 18 ans. Cette politique n'aidera pas les familles monoparentales, qui sont le groupe familial le plus susceptible de vivre dans la pauvreté. De plus, cette politique risque d'entraver davantage la participation des femmes à la main-d'œuvre active. Dans les pays où il a été mis en place, le partage de revenus a eu pour effet de réduire la sécurité économique des femmes et de leurs enfants²².

Après l'abandon du plan national de services de garde, plusieurs provinces ont modifié leurs politiques, parfois de manière importante. Paradoxalement, ces initiatives ont exacerbé les inégalités entre les provinces. Par exemple, le Québec dépense beaucoup plus que toute autre province dans les services de garde²³. Par conséquent, les parents paient 7\$/jour pour les services de garde, alors que les parents de Toronto ou de Vancouver peuvent payer jusqu'à 80\$ ou plus par jour.

Des groupes de défense de droits, comme l'Association canadienne pour la promotion des services de garde à l'enfance (ACPSGE), continuent d'exiger des changements politiques. Mais le gouvernement fédéral a coupé les vivres à l'ACPSGE et à d'autres organisations de la société civile. En l'absence d'un système intégré de services de garde, ces groupes sont cruciaux pour fournir l'infrastructure nécessaire au développement professionnel, à la recherche et à la collecte de données. Sans financement public, il est devenu beaucoup plus difficile de surveiller la situation des services de garde au Canada. Mais même avec des moyens réduits, les groupes de défense des droits continuent d'exercer des pressions exhortant le gouvernement à faire preuve de leadership et à créer un système pancanadien de services de garde.

Notes

1 Abella, R. S. (1984). *Report of the Royal Commission on Equality in Employment*. Ottawa: Government of Canada.

2 Friendly, M. and Prentice, S. (2009). *About Canada: Childcare*. Winnipeg: Fernwood Publishing.

3 UNICEF (2008). *The childcare transition. Innocenti Report Card #8*. Florence: UNICEF Innocenti Research Centre.

- 4** “CAN SIM Table 282-0211: Workforce Participation of Mothers by Age of Youngest Child.” Ottawa: Statistics Canada.
- 5** Ibid.
- 6** Voir la section Femmes et économie.
- 7** *Aboriginal Peoples Survey*. Ottawa: Statistics Canada, 2013.
- 8** Ferns, C. and Friendly, M. (2014). *The state of ECEC in Canada 2012*. Toronto: Childcare Resource and Research Unit.
- 9** “CAN SIM Table 051-0001: Estimates of population, by age group and sex for July 1, Canada, provinces and territories, annual.” Ottawa: Statistics Canada.
- 10** Ferns, C. and Friendly, M. (2014). *The state of ECEC in Canada 2012*. Toronto: Childcare Resource and Research Unit.
- 11** Assembly of First Nations (2012). *2011 AFN School Survey Results*. Retrieved from: <http://www.afn.ca/uploads/files/events/afn-survey-results.pdf>
- 12** UNICEF (2008). *The childcare transition. Innocenti Report Card #8*. Florence: UNICEF Innocenti Research Centre.
- 13** Organisation for Economic Co-operation and Development (2004). *Canada review. Thematic Review of Early Childhood Education and Care*. Paris: Author, Division for Education.
- 14** Ferns, C. and Friendly, M. (2014). *The state of ECEC in Canada 2012*. Toronto: Childcare Resource and Research Unit.
- 15** Hennessy, T. (2014). *Hennessy’s Index: A number is never just a number — Child care costs vs. university tuition*. Toronto: Canadian Centre for Policy Alternatives.
- 16** Flanagan, K., Beach, J. & Varmuza, P. (2013). *You bet we still care. A survey of centre-based early childhood education and care in Canada: Highlights report*. Ottawa: Child Care Human Resources Sector Council.
- 17** *National Household Survey 2011*. Ottawa: Statistics Canada.
- 18** Childcare Resource and Research Unit. (2011). *Research evidence on selected aspects of for-profit/non-profit child care programs: A bibliography*. Toronto: Childcare Resource and Research Unit.
- 19** Faraday, F. (2012). *Made in Canada: How the law constructs migrant workers’ insecurity*. Toronto: Metcalf Foundation.
- 20** “Families.” Conservative Party of Canada. http://www.conservative.ca/?page_id=1400
- 21** Schirle, Tammy (2013). “The Effect Of Universal Child Benefits On Labour Supply.” Canadian Labour Market and Skills Researcher Network: Working Paper No. 125.
- 22** Schwarz, Peter (2012). “Tax Disincentives and female employment in Organisation for Economic Co-operation and Development (OECD) countries.” *Journal of European Social Policy*, Vol. 22.17; LaLumia, S. (2008) ‘The Effects of Joint Taxation of Married Couples on Labor Supply and Non-Wage Income’, *Journal of Public Economics* 92(7): 1698–719.
- 23** Ferns, C. and Friendly, M. (2014). *The state of ECEC in Canada 2012*. Toronto: Childcare Resource and Research Unit.

Violence faite aux femmes

LES TAUX D'AGRESSIONS sexuelles sont stables au Canada, avec 34 incidents pour 1 000 femmes adultes en 2009, par comparaison à 35 pour 1 000 en 2004¹. Le taux de violence par un partenaire intime a légèrement décliné, avec 6,4 % des femmes ayant signalé des incidents de violence par un partenaire intime dans les 5 années précédant 2009, par comparaison à 7,2 % au cours des 5 années précédant 2004². Le pourcentage de signalement des crimes demeure faible: on estime que moins de 10 % des agressions sexuelles et 30 % des incidents de violence conjugale sont signalés à la police³. Les statistiques de la police font état d'un déclin du nombre d'agressions sexuelles depuis 1993⁴.

Les taux d'agressions sexuelles et de violence par un partenaire intime varient selon les régions et les communautés, les provinces et territoires nordiques présentant les taux les plus élevés. Les femmes en situation de handicap vivent des taux de violence plus élevés que les autres femmes⁵. Les taux de violence faite aux femmes autochtones sont plus de trois fois plus élevés que les taux de violence faite aux femmes non-autochtones⁶. La GRC a récemment signalé que le nombre total de femmes autochtones ayant été assassinées ou dont les disparitions ne sont pas résolues au cours des trois dernières décennies excède aujourd'hui mille femmes et filles⁷. Le taux disproportionné de violence que subissent les femmes autochtones fait présentement l'objet d'une enquête menée par le Comité de la CEDEF des Nations Unies⁸.

Les femmes subissent également la violence sur leurs lieux de travail, particulièrement dans les secteurs d'emploi dominés par les femmes. Le tiers de tous les incidents de violence se produisant au travail implique une victime travaillant dans le secteur de l'aide sociale ou des soins de santé (p. ex., dans les hôpitaux ou les établissements de soins en résidence). D'autres secteurs présentant des taux élevés de violence au travail comprennent les services d'hébergement ou alimentaires, les commerces de gros ou de détail, et les services liés à l'éducation. Les taux de harcèlement sexuel dans les milieux de travail au Canada n'ont pas été étudiés récemment. Mais des recherches antérieures ont montré que les jeunes femmes et les célibataires sont les plus vulnérables au harcèlement sexuel.

Les services offerts aux femmes victimes de violence sexospécifique varient d'une région à l'autre. Les femmes qui ont besoin de services dans les régions rurales, isolées ou nordiques sont particulièrement désavantagées. Le nombre de maisons d'hébergement a légèrement augmenté au Canada au cours des 5 dernières années⁹. Toutefois, la plus récente enquête sur les maisons d'hébergement a trouvé que pendant une journée typique, 379 femmes et 215 enfants sont refusés, le plus souvent parce que la maison d'hébergement est pleine et incapable de les accueillir¹⁰. Le ministère des Affaires autochtones et du Développement du Nord est responsable des maisons d'hébergement pour femmes et des autres services liés à la violence par un partenaire intime sur les réserves des Premières nations¹¹. Le gouvernement subventionne seulement 41 maisons d'hébergement sur réserve dans les plus de 630 communautés des Premières nations au Canada.

Politiques et programmes du gouvernement fédéral: 2009–13

Au cours des 5 dernières années, les politiques fédérales concernant la violence faite aux femmes ont surtout été incluses dans des politiques et des initiatives qui ne ciblent pas spécialement les femmes. L'*Initiative de lutte contre la violence familiale* du gouvernement fédéral, le principal mécanisme pour aborder la violence par un partenaire intime, n'est pas exclusivement axée sur ce type de violence¹². L'administration de l'*Initiative de lutte contre la violence familiale* est répartie entre 15 ministères et organismes fédéraux¹³.

En 2011, le gouvernement a investi 13 millions dans une nouvelle *Stratégie fédérale d'aide aux victimes*. Tout comme l'*Initiative de lutte contre la violence familiale*, la *Stratégie fédérale d'aide aux victimes* n'est pas axée exclu-

sivement sur la violence par un partenaire intime ou les agressions sexuelles, mais s'adresse aux victimes de crimes violents en général.

En 2012, le gouvernement fédéral a lancé un *Plan d'action national de lutte contre la traite des personnes*. Le Plan inclut des dispositions visant à améliorer et cibler les services aux victimes de la traite des personnes, particulièrement parmi les communautés immigrantes et réfugiées. Il comprend des dispositions visant à renforcer la répression de la traite des personnes à l'échelle nationale et à soutenir les efforts internationaux de prévention. Alors que le Plan d'action aborde un crime dont les victimes sont surtout des femmes, il n'est pas axé exclusivement sur la violence sexospécifique ou sur la violence faite aux femmes.

Un des rares mécanismes fédéraux à cibler la violence faite aux femmes est le programme de subventions administré par Condition féminine Canada, qui dissémine entre 14 et 15 millions par année en subventions et contributions pour permettre à des organisations sans but lucratif de livrer une variété de services allant des maisons d'hébergement à des campagnes de sensibilisation. Ce montant représente toutefois moins que 0,03 % des dépenses fédérales en matière de programmes.

Au cours des 5 dernières années, CFC a concentré ses efforts sur les crimes d'honneur et la traite des personnes. Les efforts axés sur les crimes d'honneur ont reçu des réponses mitigées de la part des femmes et d'autres organisations de la société civile. Le Code criminel ne fait pas de distinction entre les crimes d'honneur et les homicides, et les homicides qui répondent aux critères de crime d'honneur au Canada représentent un très faible pourcentage des meurtres de femmes. L'accent mis sur les crimes d'honneur a également été critiqué comme faisant la promotion d'une vision raciste des communautés de l'Asie du Sud¹⁴.

Le gouvernement fédéral n'a pas de politique distincte sur la violence par un partenaire intime ou les agressions sexuelles. Il n'a pas non plus de plan d'action pour lutter contre la violence faite aux femmes. Un consensus se dégage parmi les organisations de femmes, les organisations de la société civile et les groupes autochtones à l'effet qu'un plan d'action national est nécessaire pour coordonner et accroître les efforts visant à mettre fin à la violence faite aux femmes au Canada¹⁵. Six provinces et territoires ont des plans d'action régionaux pour aborder la violence familiale, la violence par un partenaire intime et la violence sexuelle. L'Ontario et le Québec ont les plans d'action les plus complets et les mieux financés pour mettre fin à la violence sexospécifique¹⁶.

Notes

1 Sinha, Maire (2013). *Measuring Violence Against Women: Statistical Trends, 2011*. Ottawa: Statistics Canada.

2 Ibid.

3 Ibid.

4 Le nombre d'agressions sexuelles enregistrées dans les statistiques de la police ne reflète pas le nombre total d'agressions signalées parce que la police peut à sa discrétion qualifier un grand nombre de ces agressions comme étant "non-fondées". Johnson, Holly (2012). "Limits of a criminal justice response: Trends in police and court processing of sexual assault", In Sheehy, Elizabeth, *Sexual Assault in Canada: Law, Legal Practice and Women's Activism*, Ottawa: University of Ottawa Press, pp. 613–634.

5 Sordi, Annalea (2011). *Violence Against Women With Disabilities*. Toronto: Vecova Centre for Disability Services and Research and Canadian Women's Foundation.

6 Brennan, Shannon (2011). *Violent victimization of Aboriginal women in the Canadian provinces, 2009*. Ottawa: Statistics Canada.

7 Do, Trinh Theresa. "RCMP confirm report of more than 1,000 murdered aboriginal women." CBC News. May 2, 2014.

8 Voir la section Violence faite aux femmes et aux filles autochtones.

9 Mazowita, Benjamin and Marta Burczycka (2014). *Shelters for Abused Women in Canada, 2012*. Ottawa: Statistics Canada; Burczycka, Marta and Adam Cotter (2011). *Shelters for Abused Women in Canada, 2010*. Ottawa: Statistics Canada.

10 Mazowita, Benjamin and Marta Burczycka (2014). *Shelters for Abused Women in Canada, 2012*. Ottawa: Statistics Canada.

11 "Disclosure of Grant and Contribution Awards: 2011–2012." Ottawa: Department of Aboriginal Affairs and Northern Development. <http://www.aadnc-aandc.gc.ca/prodis/grtcon/rprts-eng.asp>.

12 *The Family Violence Initiative: Year Five Report*. Ottawa: Health Canada, 2002.

13 "Family Violence Initiative." Ottawa: Public Health Agency of Canada. <http://www.phac-aspc.gc.ca/ncfv-cnivf/initiative-eng.php>

14 *Connecting Violence Against Women and 'Honor Killing.'* Ottawa: Ottawa Coalition to End Violence Against Women. http://www.octevaw-cocvff.ca/sites/all/files/pdf/p_papers/Connecting-Violence-Against-Women-and-honour-killing.pdf

15 "No More Stolen Sisters: Justice for the missing and murdered Indigenous women of Canada." Ottawa: Amnesty International Canada; "Press Release: NWAC Disappointed Once Again." March 7, 2014. Ottawa: Native Women's Association of Canada; *A National Action Plan To End Violence Against Indigenous Women And Girls*. Ottawa: Assembly of First Nations, 2013; *The Case for a National Action Plan on Violence Against Women*. Ottawa: The Canadian Network of Women's Shelters & Transition Houses, 2014; "Press Release: YWCA Canada's Rose Campaign calls for National Action Plan on Violence Against Women." November 25, 2013. Toronto: YWCA; Oxfam Canada and the Canadian Centre for Policy Alternatives. "We need more than words to end violence against women." *Embassy Magazine*. March 7, 2014.

16 McInturff, Kate (2013). *The Gap in the Gender Gap: Violence Against Women*. Ottawa: Canadian Centre for Policy Alternatives.

Violence faite aux femmes et aux filles autochtones

La situation socioéconomique des femmes autochtones

Il existe des obstacles concrets à la pleine et entière participation des femmes autochtones à l'économie canadienne et aux occasions de développement économique. Les Inuites, les Métisses et les femmes des Premières nations doivent relever des défis distincts fondés sur des différences sociales, culturelles et régionales. Les femmes autochtones au Canada doivent notamment faire face au double obstacle de la discrimination raciste et sexiste, ainsi qu'aux répercussions à long terme du colonialisme. Les conséquences de l'enfermement dans les pensionnats autochtones, des délocalisations forcées et de la discrimination légalisée se répercutent dans les niveaux élevés d'inégalité économique et de violence que vivent les femmes et les filles autochtones au Canada.

Les peuples autochtones vivent des taux de pauvreté disproportionnellement élevés et ont beaucoup moins d'occasions économiques et éducatives. Parmi les Autochtones, les femmes sont désavantagées par rapport aux hommes. Les taux d'emploi des femmes autochtones sont de 5 % inférieurs¹ à ceux des hommes autochtones et le revenu d'emploi médian

des femmes autochtones est inférieur de 10 % à celui des hommes autochtones, et de 31 % au revenu des hommes non-autochtones².

Le financement fédéral actuel du développement économique autochtone ne tient pas compte des obstacles distincts que doivent affronter les femmes autochtones, ni de leurs possibilités de contribution au développement économique. Plus de 80 % des femmes autochtones non mariées élèvent seules leurs enfants, sans soutien financier de la part du père. Plusieurs femmes autochtones s'occupent de deux générations, et comme tel, elles sont nombreuses à avoir besoin de services de garde et de soutien aux personnes âgées.

Si le gouvernement du Canada investissait la moitié des fonds destinés au développement économique autochtone dans l'amélioration des compétences et des occasions pour les entrepreneures et aspirantes entrepreneures autochtones, la population canadienne verrait des changements profonds dans tous les domaines du développement économique, bien au-delà du bien-être financier personnel des femmes autochtones. En devenant plus autonomes, elles pourraient inverser la situation dans bien des cas et, notamment, fuir des foyers où sévit la violence, améliorer leur régime alimentaire et celui de leurs enfants, sortir de la pauvreté ou se loger dans des conditions sécuritaires. Les femmes autochtones, qui sont la population de jeunes en plus rapide croissance au Canada, seraient la cible idéale d'investissements visant à combler la pénurie de main-d'œuvre due à une population vieillissante.

Malgré les défis qu'elles doivent surmonter, les femmes autochtones ont fait preuve d'un leadership exceptionnel au cours des 5 dernières années. Le nombre de détentrices d'un diplôme universitaire a doublé³. Les femmes des Premières nations occupent 16 % des postes de chef de bande dans leurs communautés. Eva Aariak, une Inuite, a été première ministre du Nunavut de 2008 à 2013. Les organisations de femmes autochtones ont continué à mener des recherches essentielles et exercer leur leadership en dépit de coupures importantes à leur financement⁴. Elles ont lancé un des plus importants mouvements populaires en soutien aux droits des peuples autochtones du Canada: *Idle No More*.

Violence faite aux femmes et aux filles autochtones

Les femmes et les filles autochtones subissent des niveaux très élevés de violence au Canada. Elles signalent des taux de violence, y compris la vio-

lence conjugale et les agressions sexuelles, trois fois plus élevés que les femmes non-autochtones⁵. Les jeunes femmes autochtones comptent pour 63 % des victimes d'incidents de violence⁶. Les femmes et les filles autochtones sont victimes de diverses formes de violence et d'agressions sexuelles dans leurs propres familles et communautés, et de taux élevés de violence par des étrangers⁷.

Les services de police n'ont pas de politique concertée visant à déterminer si les victimes d'homicides sont autochtones. Mais des organisations autochtones et des droits de la personne ont recueilli des données sur le nombre de femmes autochtones disparues ou assassinées au cours des 20 dernières années, mettant en lumière un taux disproportionné d'homicides. Entre 2005 et 2010, le projet *Sœurs par l'esprit* de l'Association des femmes autochtones du Canada (AFAC) a documenté les disparitions et les meurtres de 582 femmes et filles autochtones pendant une période de 20 ans⁸.

En 2013, la GRC a finalement commandé une étude sur les meurtres et les disparitions de femmes et de filles autochtones et publié ses conclusions en mai 2014. La GRC a documenté 1 181 meurtres et disparitions de femmes et de filles autochtones entre 1980 et 2012 à l'aide de données récoltées auprès de plus de 300 corps policiers⁹. Cela confirme l'immense portée de la violence et la surreprésentation des femmes et des filles autochtones parmi les femmes disparues et assassinées au Canada.

Politiques et programmes du gouvernement fédéral: 2009–14

Le manque de données a entravé les réponses politiques aux niveaux élevés de violence faite aux femmes et aux filles autochtones. Des recherches menées par l'AFAC ont trouvé que la portée de cette violence est impossible à documenter précisément à partir des seules sources publiques. Depuis plusieurs années, plusieurs organismes, y compris Statistique Canada¹⁰, reconnaissent le problème posé par l'absence de données permettant d'identifier les victimes et les auteurs de crimes en fonction de leur statut autochtone. Ces lacunes ont également été justifiées. Par exemple, dans sa réponse en 2013 à l'Examen périodique universel (EPU) de l'ONU, le Canada a déclaré: «En outre, pour des raisons pratiques et des questions de méthodologie, de droit et de respect de la vie privée, les statistiques fondées sur la race ne sont pas systématiquement enregistrées dans le cadre du système de justice pénale¹¹.» En 2010, le gouvernement du Canada n'a pas renouvelé le fi-

nancement de *Sœurs par l'esprit*, exacerbant davantage le manque d'information systématique concernant les taux de violence faite aux femmes et aux filles autochtones.

De nombreuses études ont souligné l'échec du système de justice canadien à protéger les femmes et les filles autochtones de la violence, à mener promptement des enquêtes en profondeur lorsqu'elles disparaissent ou sont assassinées, à échanger efficacement de l'information entre les services de police provinciaux, territoriaux et fédéraux en vue de résoudre ces cas, et à poursuivre et punir les auteurs de ces crimes. Amnesty International et Human Rights Watch constatent un pattern systématique de négligence et de mauvaise gestion de ces cas par les corps policiers, y compris la GRC¹².

Divers organes de suivi des traités de l'ONU ont également exprimé leurs préoccupations quant au caractère inadéquat de la réponse du gouvernement et souligné son échec à aborder et corriger les inégalités sociales et économiques qui rendent les femmes et les filles autochtones vulnérables à la violence¹³.

Dans le cadre de l'EPU du Canada en 2009, le Conseil des droits de l'homme de l'ONU a formulé des recommandations concernant la violence faite aux femmes, et aux femmes autochtones en particulier¹⁴. Le Canada a accepté les principes sous-jacents à ces recommandations, notamment celles de remédier aux échecs de la police à gérer les crimes violents commis contre des filles et les femmes autochtones, et de trouver des solutions pour pallier le désavantage socioéconomique qui contribue à les vulnérabiliser à la violence. En 2013, dans le cadre du deuxième EPU du Canada, ces recommandations ont été réitérées, avec plus de force et de précision, par 25 pays participants¹⁵.

Le rapport de l'EPU suggérait notamment la tenue d'une enquête publique sur les meurtres et disparitions de femmes et de filles autochtones, et la mise en œuvre d'un plan d'action national pour aborder la violence à leur rencontre¹⁶. Le gouvernement fédéral s'est opposé avec constance à l'adhésion d'une partie croissante de la population à la tenue d'une telle enquête¹⁷. Le gouvernement fédéral n'a présentement aucune intention d'élaborer un plan d'action national pour lutter contre la violence faite aux femmes et aux filles autochtones.

Les mesures gouvernementales prises au cours des 5 dernières années comprennent l'engagement en 2010 de dépenser 5 millions par année pour aborder la violence. Cet engagement a été renouvelé dans le budget fédéral 2014. De ce montant, 40 % est alloué à un Centre national pour les personnes disparues et 20 % à un fonds pour les victimes¹⁸. Ni le Centre, ni le

fonds pour les victimes n'ont pour objectif spécifique de se pencher sur la violence faite aux femmes et aux filles autochtones. Le financement fédéral est dispensé par le ministère des Affaires autochtones et du Développement du Nord Canada. AADNC est responsable des maisons d'hébergement et d'autres services liés à la violence par un partenaire intime sur les réserves des Premières nations. Le gouvernement ne subventionne toutefois que 41 maisons d'hébergement sur réserve dans les plus de 630 communautés des Premières nations au Canada¹⁹.

Plus récemment, en septembre 2014, CFC a lancé un *Plan d'action pour contrer la violence familiale et les crimes violents à l'endroit des femmes et des filles autochtones*. Alors qu'il reconnaît la gravité des enjeux et annonce plusieurs initiatives pour y réagir, le plan d'action de CFC a été critiqué pour son manque de coordination et son imprécision²⁰. Entre autres, le rapport ne soutient pas la tenue d'une enquête publique sur les meurtres et les disparitions de femmes et de filles autochtones.

En l'absence d'une réponse gouvernementale substantielle et cohérente à la violence persistante à l'encontre des femmes et des filles autochtones, des organisations concernées, ainsi que les familles et les communautés affectées, se sont tournées vers les mécanismes internationaux des droits de la personne.

En 2011, l'AFAI et l'AFAC ont demandé au Comité de la CEDEF d'amorcer une enquête sur les meurtres et les disparitions de femmes et de filles autochtones au Canada aux termes de l'article 8 du *Protocole facultatif à la Convention*. Le Comité a entrepris une enquête en 2011 et un rapport devrait être publié vers la fin de 2014.

L'AFAC et l'AFAI ont présenté deux exposés thématiques sur les meurtres et les disparitions de femmes et de filles autochtones devant la Commission interaméricaine des droits de l'homme en mars 2012 et mars 2013. La CIDH a décidé de rendre visite au Canada pour mener une enquête. Les conclusions de cette enquête sont attendues vers la fin de 2014.

Notes

1 "Labour Force Status (8), Highest Certificate, Diploma or Degree (15), Aboriginal Identity (8), Age Groups (13B) and Sex (3)." *2011 National Household Survey*. Ottawa: Statistics Canada.

2 "Employment Income Statistics in 2010 (7), Sex (3), Work Activity in 2010 (3), Highest Certificate, Diploma or Degree (6) and Industry - North American Industry Classification System (NAICS) 2007 (104) for the Population Aged 15 Years and Over in Private Households of Canada, Provinces and Territories, 2011 National Household Survey." Ottawa: Statistics Canada.

- 3** Voir la section Femmes et éducation.
- 4** Voir la section Femmes et santé.
- 5** Brennan, Shannon (2011). *Violent victimization of Aboriginal women in the Canadian provinces, 2009*. Ottawa: Statistics Canada.
- 6** Ibid.
- 7** Brennan, Shannon (2011). *Violent victimization of Aboriginal women in the Canadian provinces, 2009*. Ottawa: Statistics Canada.
- 8** Native Women's Association of Canada, (March 2010). *What Their Stories Tell Us: Research findings from the Sisters In Spirit initiative*. Retrieved from http://www.nwac.ca/sites/default/files/imce/2010_NWAC_SIS_Report_EN.pdf.
- 9** *Missing and Murdered Aboriginal Women: An Operational Overview*. Ottawa: Royal Canadian Mounted Police, 2014. <http://www.rcmp-grc.gc.ca/pubs/mmaw-faapd-eng.pdf>.
- 10** Brennan, Shannon (2011). *Violent victimization of Aboriginal women in the Canadian provinces, 2009*. Ottawa: Statistics Canada.
- 11** UN General Assembly, UN Human Rights Council (17 September 2013). *Report of the Working Group on the Universal Periodic Review, Canada, Addendum, Views on conclusions and/or recommendations, voluntary commitments and replies presented by the State under review, A/HRC/24/11/Add.1*, para. 39. <http://www.ohchr.org/EN/HRBodies/UPR/Pages/CASession16.aspx>.
- 12** *No More Stolen Sisters: The Need for a Comprehensive Response to Discrimination and Violence Against Aboriginal Women* London: Amnesty International, 2009. <http://www.amnesty.org/en/library/info/AMR20/012/2009/en>; *Those Who Take Us Away: Abusive Policing and Failures in Protection of Indigenous Women and Girls in Northern British Columbia, Canada*. New York: Human Rights Watch, 2013. http://www.hrw.org/sites/default/files/reports/canada0213webwcover_o.pdf
- 13** See: UN Committee on the Elimination of Discrimination against Women (CEDAW) (7 November 2008). *Concluding observations of the Committee on the Elimination of Discrimination against Women: Canada, CEDAW/C/CAN/CO/7*; UN Committee on the Elimination of Racial Discrimination (CERD) (9 March 2012). *Concluding observations of the Committee on the Elimination of Racial Discrimination, Canada, CERD/C/CAN/19-20*; UN Committee against Torture (25 June 2012). *Concluding observations of the Committee against Torture, Canada, CAT/C/CAN/CO/6*; UN Committee on the Rights of the Child (CRC) (5 October 2012). *UN Committee on the Rights of the Child: Concluding Observations, Canada, CRC/C/CAN/CO/3-4*.
- 14** UN General Assembly, UN Human Rights Council (5 March 2009). Universal Periodic Review: Report of the Working Group on the Universal Periodic Review, Canada, A/HRC/11/17, recommendations 33–38. <http://daccess-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/G09/152/99/PDF/G0915299.pdf?OpenElement>. See also: UN General Assembly, UN Human Rights Council (8 June 2009). *Universal Periodic Review: Report of the Working Group on the Universal Periodic Review: Canada, Addendum, Views on conclusions and/or recommendations, voluntary commitments and replies presented by the State under review, A/HRC/11/17/Add.1*, para. 46. <http://daccess-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/G09/139/49/PDF/G0913949.pdf?OpenElement>.
- 15** UN General Assembly, UN Human Rights Council (28 June 2013). *Report of the Working Group on the Universal Periodic Review, Canada, A/HRC/24/11*.
- 16** Ibid.
- 17** “No More Stolen Sisters: Justice for the missing and murdered Indigenous women of Canada.” Ottawa: Amnesty International Canada; “Press Release: NWAC Disappointed Once Again.” March 7, 2014. Ottawa: Native Women's Association of Canada; *A National Action Plan To End*

Violence Against Indigenous Women And Girls. Ottawa: Assembly of First Nations, 2013; *The Case for a National Action Plan on Violence Against Women*. Ottawa: The Canadian Network of Women's Shelters & Transition Houses, 2014; "Press Release: YWCA Canada's Rose Campaign calls for National Action Plan on Violence Against Women." November 25, 2013. Toronto: YWCA; Oxfam Canada and the Canadian Centre for Policy Alternatives. "We need more than words to end violence against women." *Embassy Magazine*. March 7, 2014.

18 "Backgrounder A: Concrete Steps to Address the Issue of Missing and Murdered Aboriginal Women." Ottawa: Department of Justice, 2010.

19 "Disclosure of Grant and Contribution Awards: 2011–2012." Ottawa: Department of Aboriginal Affairs and Northern Development. <http://www.aadnc-aandc.gc.ca/prodis/grtcon/rprts-eng.asp>.

20 Latest federal "action plan" on violence against Indigenous women short on "action." Amnesty International. September 16, 2014. <http://www.amnesty.ca/news/public-statements/latest-federal-percentE2percent80percent9Caction-planpercentE2percent80percent9D-on-violence-against-indigenous-women-short-on->

Femmes et santé

Politiques et programmes du gouvernement fédéral

La période de 2009 à 2013 est caractérisée par d'importantes réductions des subventions accordées à la recherche et aux programmes en matière de santé des femmes. En 2012, des organisations travaillant avec les communautés autochtones, incluant l'AFAC, Pauktuutit Inuit Women of Canada, l'Assemblée des Premières nations et l'Organisation nationale de la santé autochtone (ONSA) ont perdu leurs subventions pour la recherche en santé et divers programmes de services¹. Ces coupures ont entraîné la fermeture totale d'ONSA².

En mars 2013, Santé Canada a mis fin à son Programme de contribution pour la santé des femmes. Ce programme finançait plusieurs initiatives, y compris six organisations de recherche sur la santé des femmes: le Réseau canadien pour la santé des femmes, le Réseau québécois d'action pour la santé des femmes, l'Atlantic Centre of Excellence for Women's Health, le British Columbia Centre of Excellence for Women's Health, le Prairie Women's Health Centre of Excellence et le National Network on Environments and Women's Health. Deux de ces six organisations ont dû fermer leurs portes et les quatre autres continuent à fonctionner avec des moyens extrêmement réduits.

En 2012, le gouvernement fédéral a annulé le Programme fédéral de santé intérimaire (PFSI) qui fournissait gratuitement des soins de santé de base aux réfugiées jusqu'à leur départ du Canada ou jusqu'à ce qu'elles deviennent admissibles au régime provincial d'assurance-santé. L'annulation

de ce programme a eu de graves répercussions sur les populations déjà vulnérables de réfugiées³. En 2014, l'annulation a été jugée inconstitutionnelle par la Cour fédérale.

Reconnaissant le besoin d'une stratégie nationale en santé mentale, le gouvernement fédéral a créé en 2007 la Commission de la santé mentale du Canada. La stratégie a été publiée en 2012⁴. Par suite de critiques à l'effet que l'ébauche de la stratégie n'incluait pas d'ACS, le document final reconnaît le sexe comme un déterminant de la santé mentale. Il identifie comme prioritaire la prise de mesures pour mitiger les principaux facteurs de risque en matière de santé mentale des femmes, y compris la pauvreté, le fardeau des soins au quotidien et la violence conjugale⁵. Toutefois, aucun nouveau programme en santé mentale destiné aux femmes n'a été annoncé.

Santé Canada a instauré en 2000 une politique d'ACS. L'unité Genre et la santé (Direction générale de la politique stratégique) de Santé Canada est responsable d'offrir soutien et avis sur la mise en œuvre dans l'administration fédérale du *Plan d'action ministériel pour l'analyse comparative entre les sexes* de 2009. Les administrateurs généraux des divisions de Santé Canada sont responsables de la mise en œuvre et de la surveillance du plan d'action. Les rapports sur la performance des ministères après 2009 ne font aucune mention de la mise en œuvre et de la surveillance d'une ACS.

Santé sexuelle et reproductive

Au cours de l'année écoulée, plusieurs femmes ont signalé avoir été incapables d'obtenir de l'information et des services en matière de santé sexuelle et reproductive parce que des médecins ont refusé de leur fournir des renseignements. Ces médecins ont invoqué l'objection de conscience pour des motifs de morale ou de religion. En janvier 2014, alors qu'elle tentait d'obtenir des services contraceptifs, une femme d'Ottawa a reçu une lettre justifiant la décision d'un médecin de refuser de fournir vasectomies, avortements, pilules du lendemain et tout moyen de contraception artificiel, en invoquant son «jugement médical et des préoccupations éthiques professionnelles et valeurs religieuses»⁶. La publicité entourant cet incident a permis de découvrir que d'autres médecins dans la province refusaient de fournir aux femmes des services de contraception⁷. L'Ordre des médecins et chirurgiens de l'Ontario révisé présentement ses politiques sur cette question.

L'avortement n'est pas criminalisé au Canada, mais l'accès à des services d'avortement n'est pas uniforme partout au pays, particulièrement

dans des régions rurales ou isolées⁸. Une étude de 2006 a trouvé que seul un hôpital sur six fournit des services d'avortement⁹. La majorité des fournisseurs de services, tant les hôpitaux que les cliniques de santé sexuelle privées, sont dispersés de façon très inégale au Canada et sont en grande partie situés dans les centres urbains. Il n'y a pas de fournisseur de services d'avortement à l'Île-du-Prince-Édouard. En 2014, la seule clinique privée d'avortement au Nouveau-Brunswick a dû fermer ses portes en raison de contraintes financières. Par conséquent, les femmes doivent désormais obtenir le consentement de deux médecins avant de pouvoir accéder à un service qui doit être exécuté par un spécialiste dans l'un des trois hôpitaux fournissant des avortements.

La disponibilité limitée des services d'avortement est aggravée par d'autres obstacles, notamment de longues listes d'attente, l'âge, la situation financière et la région. Le médicament «mifepristone» (RU-486), qui pourrait améliorer l'accès à des avortements médicaux dans les régions rurales et isolées, n'est pas encore approuvé pour utilisation au Canada.

Éducation à la sexualité

En 2003, l'Agence de santé publique du Canada a développé des lignes directrices exhaustives pour l'éducation en matière de santé sexuelle¹⁰. En raison du partage des compétences entre le gouvernement fédéral et les provinces, les lignes directrices n'ont pas été mises en œuvre partout au Canada, et il n'existe pas de normes régissant la surveillance et l'évaluation des programmes d'éducation en matière de santé sexuelle. En Ontario, des critiques sont d'avis que le programme est le plus vétuste au pays¹¹. Par exemple, le programme actuel n'inclut pas de références à l'orientation sexuelle, l'identité de genre, l'homophobie ou les parents du même sexe. De plus le programme contredit un certain nombre de politiques provinciales (p.ex., la *Loi de 2012 pour des écoles tolérantes* et la *Stratégie ontarienne d'équité et d'éducation inclusive*¹²). En 2010, le ministère ontarien de l'éducation a publié un programme révisé en Éducation physique et santé couvrant plusieurs sujets liés à la santé, l'activité physique et la santé sexuelle, basé sur la collecte d'information et les meilleures pratiques et élaboré en consultation avec de multiples parties prenantes. Quatre ans plus tard, le gouvernement ontarien n'a toujours pas approuvé le programme et les écoles doivent travailler avec un curriculum créé dans les années 1990.

En Alberta, certaines commissions scolaires permettent à des groupes religieux de dispenser l'éducation en matière de sexualité. Ces cours contiennent des renseignements erronés et trompeurs sur la santé sexuelle et reproductive, la diversité des constellations familiales et les preuves scientifiques¹³. En 2014, une étudiante d'Edmonton a porté plainte devant la Commission des droits de la personne de l'Alberta, attestant que les groupes religieux transmettaient de fausses informations aux élèves sur des questions touchant la contraception et les infections transmises sexuellement en utilisant une approche fondée sur «l'abstinence». Une telle approche à l'éducation sexuelle risque d'augmenter la prévalence des ITS et des grossesses non désirées, et d'avoir des répercussions négatives sur la santé en limitant l'accès des jeunes à de l'information objective, scientifique et fondée sur des preuves en matière de santé sexuelle et reproductive.

Politique internationale du Canada en matière de santé

Dans une annonce très médiatisée au Sommet du G8 au Canada en 2010, le gouvernement canadien a promis d'investir 1,1 milliard dans une nouvelle Initiative sur la santé maternelle¹⁴. Après cette annonce, le ministère du Développement international a déclaré que pas un sou des fonds alloués ne devait servir à financer des activités internationales qui incluraient des informations sur des services d'avortements¹⁵. À l'origine, l'Initiative excluait aussi tout soutien à la contraception. Cette proposition a été renversée lorsque des expertes en santé des femmes ont démontré l'importance de services et d'éducation pour réduire la mortalité maternelle et infantile¹⁶. Au deuxième sommet sur la Santé des mères, des nouveau-nés et des enfants qui s'est tenu en mai 2014, l'initiative a été renouvelée pour 2015–20 avec l'engagement d'investir un autre 3,5 milliards¹⁷. Le financement de services d'avortement est toujours exclu de cet engagement financier.

La position incohérente du gouvernement fédéral sur la question des droits en matière de santé sexuelle et reproductive envoie des messages contradictoires à la communauté internationale, et n'a rien pour servir d'exemple aux autres pays de l'OCDE.

Notes

1 Fitzpatrick, Meagan. "Inuit women's group upset over Health Canada grant cut." CBC News, April 16, 2012. <http://www.cbc.ca/news/politics/inuit-women-s-group-upset-over-health-canada>

grant-cut-1.1163508 ; “AFN lays off staff after losing health funding: Health Canada cuts \$15 million from funds given to dozens of aboriginal groups.” CBC News, April 19, 2012. <http://www.cbc.ca/news/politics/afn-lays-off-staff-after-losing-health-funding-1.1198576>

2 “National Aboriginal Health Organization’s funding cut: Organization to close at end of June.” CBC News, April 9, 2012. <http://www.cbc.ca/news/canada/north/national-aboriginal-health-organization-s-funding-cut-1.1194520>

3 Barnes, Steve (2012). *The Real Cost of Cutting Refugee Health Benefits*. Toronto: Wellesley Institute; Evans A, Caudarella A, Ratnapalan S, Chan K (2014). *The Cost and Impact of the Interim Federal Health Program Cuts on Child Refugees in Canada*. PLoS ONE 9(5).

4 Mental Health Commission of Canada (2012). *Changing Directions, Changing Lives: The Mental Health Strategy for Canada*. Ottawa: Government of Canada. <http://strategy.mentalhealthcommission.ca/pdf/strategy-text-en.pdf>

5 Shimmin, Carolyn (2009). “Mind the Gender Gap ...in Canada’s New Mental Health Framework.” *Network*. 12(2).

6 “It Happened To Me: I Asked For Birth Control And Got A Form Letter Saying ‘No.’” *XO Jane*, February 4, 2014. <http://www.xojane.com/it-happened-to-me/it-happened-to-me-my-doctor-refused-to-refill-my-birth-control>

7 Grant, Kelly. “Policy allowing doctors to deny treatment on moral or religious grounds under review.” *The Globe and Mail*, July 02, 2014.

8 Norman WV, Soon JA, Maughn N, Dressler J (2013). *Barriers to Rural Induced Abortion Services in Canada: Findings of the British Columbia Abortion Providers Survey (BCAPS)*. PLoS ONE 8(6).

9 Shaw, Jessica (2006). *Reality Check: A Close Look At Accessing Hospital Abortion Services In Canada*. Ottawa: Canadians for Choice. [Cette étude qualitative n’a pas été mise à jour et les données n’ont pas été validées depuis 2008. Mais, à notre connaissance, certains hôpitaux ont cessé depuis d’offrir des services d’avortement et nous croyons que le portrait actuel de la situation reflète une disparité encore plus importante.]

10 *Canadian Guidelines for Sexual Health Education*. Ottawa: Public Health Agency of Canada, 2003.

11 Rushowy, Kristin. “Sex education in Ontario schools outdated, teachers say.” *The Toronto Star*, October 10, 2013.

12 *Sexual Health Education in Schools Across Canada*. Toronto: Ophea, 2013. https://www.ophea.net/sites/default/files/pdfs/advocacy/ADV_SexEdReportFINAL_31MY13.pdf

13 “Teen, mother launch complaint against abstinence-based sex ed.” CBC News, July 10, 2014.

14 *Muskoka Declaration: Recovery and New Beginnings*. Muskoka, Canada, June 26, 2010. <http://www.g8.utoronto.ca/summit/2010muskoka/communique.html>.

15 Berthiaume, Lee. “Oda says no abortion, contraceptives support; But the WHO reports that lack of both contributes to unnecessary deaths.” *Embassy Magazine*, February 10, 2010. <http://embassymag.ca/page/view/oda-02-10-2010>; “Opening Statement by Minister Oda at the G8 Development Ministers Meeting.” Halifax, April 26, 2010.

16 “Technical Opinion in response to the request of Action Canada for Population and Development (ACPD).” Geneva: World Health Organization, 2010. http://cappd.ca/wp-content/uploads/WHO_Expert_opinion_final_14_06_2010.pdf.

17 “Press Release: Canada’s forward strategy saving every woman, every child: within arm’s reach.” Ottawa: Office of the Prime Minister. 29 May 2014. <http://pm.gc.ca/eng/news/2014/05/29/canadas-forward-strategy-saving-every-woman-every-child-within-arms-reach#sthash.dFox92oe.dpuf>.

Égalité entre les sexes et droits des personnes LGBTQ

DEPUIS 2005, LA *Loi sur le mariage civil* reconnaît légalement les mariages entre partenaires du même sexe au Canada. Depuis 2006, le nombre de couples mariés du même sexe a presque triplé¹. Mais les communautés lesbienne, gay, bisexuelle et trans (LGBT) font toujours face à une multitude de problèmes en matière de santé, de violence et d'accès aux services sociaux.

La violence et la discrimination sont en augmentation dans les communautés LGBTQ. Selon les données du recensement de 2011, les crimes haineux motivés par l'orientation sexuelle ont augmenté de 10 % en 2011 et représentaient 18 % de tous les crimes haineux au Canada, alors que les crimes haineux motivés par d'autres facteurs ont diminué pendant la même période². De tous les crimes haineux motivés par l'orientation sexuelle, 50 % des victimes avaient moins de 25 ans et 15 % étaient des femmes. Les personnes bisexuelles sont celles qui se sentent le moins en sécurité et 11 % d'entre elles ont signalé craindre pour leur sécurité personnelle, par comparaison à 8 % des gay et lesbiennes, et 7 % des hétérosexuels³. La discrimination à l'encontre des personnes trans⁴ est particulièrement virulente et se traduit par des taux élevés de violence et de discrimination dans la recherche d'un emploi ou d'un logement et l'accès aux services sociaux⁵.

La violence contre les personnes LGBT est également très répandue dans les écoles: 21 % des élèves LGBT et 37 % des élèves trans ont signalé des attaques et des agressions physiques motivées par leur orientation sexuelle⁶. Un incroyable 64 % des élèves LGBT et 78 % des élèves trans ont signalé ne pas se sentir en sécurité à l'école⁷. Selon Égale Canada, 33 % des jeunes lesbiennes, gay et bisexuels ont déjà tenté de se suicider (par comparaison à 7 % de l'ensemble des jeunes), et 47 % des jeunes trans ont déjà pensé au suicide⁸. Ces jeunes sont par conséquent beaucoup plus à risque que les jeunes hétérosexuels et cisgenres et les chiffres nous indiquent que cette population a besoin d'un meilleur accès à des services en santé mentale et autres services de santé.

La violence conjugale est également de plus en plus reconnue chez les couples LGBT. Selon l'Enquête sociale générale (ESG) 2009, les gay et les lesbiennes étaient deux fois plus susceptibles de signaler des incidents de violence conjugale que les hétérosexuels, et les personnes bisexuelles quatre fois plus susceptibles⁹. Ces niveaux sont les mêmes que ceux de l'ESG de 2004. Les lesbiennes et les femmes bisexuelles étaient environ trois fois plus susceptibles que les femmes hétérosexuelles de signaler des incidents de violence en 2009¹⁰, quoique en général, les victimes de violence conjugale étaient moins susceptibles de signaler des incidents de violence qu'en 2004. Il est plus difficile pour les victimes de violence dans les couples de même sexe de chercher de l'aide (par comparaison aux couples de sexe différent) parce qu'il existe moins de services de soutien spécialement conçus pour la communauté LGBT et que les victimes peuvent hésiter à «sortir du placard» pour demander de l'aide¹¹. Les lesbiennes et les femmes bisexuelles subissent souvent des impacts sociaux et psychologiques à long terme de la violence sexuelle parce qu'elles doivent à la fois faire face à des obstacles en tant que femmes et en tant que membres de la communauté LGBT quand vient le temps d'accéder à des services appropriés¹². Dans la communauté LGBT, les femmes continuent de signaler des incidents de violence plus graves que ceux que signalent les hommes¹³.

Alors que toutes les minorités sexuelles ont signalé des niveaux plus élevés de troubles de l'humeur et de troubles anxieux que la population hétérosexuelle, ces troubles étaient particulièrement fréquents parmi les femmes bisexuelles, une sur quatre ayant signalé un trouble de l'humeur¹⁴. Par comparaison aux hétérosexuels, les personnes bisexuelles ont signalé de plus hauts niveaux de besoins non comblés en matière de soins de santé. Toutefois, les personnes gay, lesbiennes et bisexuelles étaient généralement plus susceptibles de consulter des fournisseurs de soins en santé

mentale par comparaison à la population hétérosexuelle¹⁵. Les lesbiennes et les femmes bisexuelles déclarent fréquemment ne pas avoir de médecin de famille¹⁶, mais ce groupe était plus susceptible d’avoir consulté des psychologues et des fournisseurs de soins de santé parallèles ou d’avoir participé à des groupes d’entraide¹⁷.

Un grave problème des droits de la personne concerne le placement de personnes trans dans les établissements correctionnels¹⁸. Les cas d’Avery Edison et de Katlynn Griffith, deux femmes trans détenues dans des établissements pour hommes, ont attiré l’attention de la communauté internationale sur cet enjeu. Dans les deux cas, des plaintes ont été déposées pour violation des codes provinciaux des droits de la personne. Le projet de loi C-279¹⁹, connu sous le nom de *Loi sur l’identité de genre*, va peut-être aider à aborder ces préoccupations en fournissant aux trans une protection égale de leurs droits de la personne (en les reconnaissant dans la *Loi sur les droits de la personne* et dans le *Code criminel*).

Notes

1 There were 64,575 same-sex couple families in 2011 and 45,345 in 2006, a 42.4 percent increase. The number of same-sex married couples nearly tripled between 2006 and 2011. “Portrait of Families and Living Arrangements in Canada.” Families, households and marital status, 2011 Census of Population, Statistics Canada. September 2012, 3.

2 Allen, Mary, and Jillian Boyce. “Police-reported Hate Crime in Canada, 2011.” Juristat. July 11, 2013. <http://www.statcan.gc.ca/pub/85-002-x/2013001/article/11822-eng.htm>.

3 Brennan, Shannon. “Table 3: Canadians’ self-reported feelings of satisfaction with their personal safety from crime by selected demographic characteristics, 2009,” in *Canadians’ perceptions of personal safety and crime, 2009*. Statistics Canada, December 1, 2011, 16.

4 Le terme trans fait référence aux personnes qui sont transsexuelles, transgenres, intersexes, bispirituelles et/ou altersexuelles.

5 G. Bauer, et al. (2010) *Who are trans people in Ontario?* Toronto: Trans PULSE E-Bulletin, Report No.: 1(1).

6 Taylor, C., et al. (2011) *Every Class in Every School: The First National Climate Survey on Homophobia, Biphobia, and Transphobia in Canadian Schools. Final Report*. Toronto, ON: Egale Canada Human Rights Trust.

7 Ibid.

8 Egale Canada Human Rights Trust (ECHRT). *Report on Outcomes and Recommendations from the first national Lesbian, Gay, Bisexual, Trans, Two Spirit, Queer and Questioning (LGBTQ) Youth Suicide Prevention Summit*. September 27, 2013. <http://egale.ca/all/press-release-ysps-recommendations/>.

9 The GSS survey occurs every five years, with the next set of data released in 2014. *Family Violence in Canada: A Statistical Profile*. Statistics Canada, Canadian Centre for Justice Statistics, January 2011, 11.

- 10** 20.8 percent of lesbian and bisexual people reported violence versus 6.1 percent of heterosexual people. However, the sex of the abusive spouse was not asked thus the prevalence rates for lesbian or bisexual women could not include some opposite-sex spouses. Sinha, Maire. Ed. *Measuring violence against women: Statistical trends* Statistics Canada, Canadian Centre for Justice Statistics, February 25, 2013, 59.
- 11** “Domestic Violence in the LGBT* Community (Lesbian, Gay, Bisexual and Trans).” *Canadian Women’s Health Network* 3(4), Fall 2000. <http://www.cwhn.ca/node/39623>.
- 12** “Fact Sheet: Violence and Sexual Orientation.” Government of Newfoundland and Labrador, 2008. http://www.gov.nl.ca/VPI/facts/violence_and_sexual_orientation_fact_sheet.pdf.
- 13** “Section 1: Self-reported spousal violence, 2009.” Statistics Canada. <http://www.statcan.gc.ca/pub/85-224-x/2010000/part-partie1-eng.htm>.
- 14** “Health Report: Health care use among gay, lesbian and bisexual Canadians, findings.” Statistics Canada. January 17, 2014. <http://www.statcan.gc.ca/pub/82-003-x/2008001/article/10532/5002598-eng.htm>.
- 15** Ibid.
- 16** Ibid.
- 17** Ibid.
- 18** “Egale Calls for Immediate Action on Gender Segregation of Trans People in Canadian Correctional Facilities.” *Egale*. July 3, 2013. <http://egale.ca/all/trans-correctional-placements/>.
- 19** Bill C-279 was approved by the House of Commons and was sent to a senate committee in June 2014. Although the bill has not become law, it will most likely be approved by the senate. “An Act to amend the Canadian Human Rights Act and the Criminal Code.” <http://www.theglobeandmail.com/news/politics/amendment-to-protect-gender-identity-in-criminal-code-fails/article19110628/>.

Sécurité alimentaire

LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE existe lorsque tous les êtres humains ont, à tout moment, la possibilité physique, sociale et économique de se procurer une nourriture suffisante, saine et nutritive leur permettant de satisfaire leurs besoins et préférences alimentaires pour mener une vie saine et active¹. La recherche suggère que les femmes au Canada font face à des niveaux d'insécurité alimentaire plus élevés que les hommes². La sécurité alimentaire des ménages a empiré depuis la récession économique de 2008. En 2012, quatre millions de personnes dans 1,7 million de ménages ont vécu un certain niveau d'insécurité alimentaire³. Les banques alimentaires se sont multipliées au cours des cinq dernières années, les femmes comptant pour près de 48 % des personnes ayant fréquenté les banques alimentaires en 2013⁴.

Le tiers des familles monoparentales dirigées par une femme étaient en situation d'insécurité alimentaire en 2012, le pourcentage le plus élevé parmi tous les types de ménages⁵. Sept pour cent ont signalé des niveaux d'insécurité les ayant forcées à sauter des repas, à ne pas manger de la journée en de multiples occasions et à perdre du poids en raison du manque d'argent pour acheter de la nourriture⁶. Les familles monoparentales dirigées par une femme assistée sociale sont les plus durement touchées.

Les femmes vivant dans les régions rurales et nordiques du Canada sont également particulièrement vulnérables à l'insécurité alimentaire. Le coût d'un panier de provisions nutritif au Nunavut est le plus élevé au pays⁷. Les faibles revenus des femmes et leurs faibles taux d'emploi exacerbent leur vulnérabilité à l'insécurité alimentaire dans la région. Une étude qualita-

tive d'une communauté nordique a trouvé que les femmes étaient significativement plus susceptibles de souffrir d'insécurité alimentaire, avec 80 % des femmes, par comparaison à 53 % des hommes, signalant des problèmes dans ce domaine⁸. Une étude récente a révélé que les changements aux pratiques traditionnelles de cueillette et de chasse ont eu de graves répercussions sur les femmes vivant dans le Nord, exacerbées par le problème chronique du coût élevé des aliments achetés au magasin⁹.

Les femmes autochtones de tout le Canada sont également plus susceptibles de souffrir d'insécurité ou de carences alimentaires que les femmes non autochtones. Chez les femmes des Premières nations, en particulier, les taux d'insécurité alimentaire sont beaucoup plus élevés que chez leurs homologues masculins, 26 % d'entre elles souffrant d'une insécurité alimentaire de modérée à élevée, par rapport 16 % des hommes des Premières nations¹⁰.

Après avoir rendu visite au Canada en 2012, le Rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit à l'alimentation a souligné l'écart croissant entre les engagements internationaux du Canada en matière de droits de la personne et leur mise en œuvre au pays¹¹. Malgré de nombreuses initiatives provinciales visant à réduire la pauvreté et les quelques initiatives visant directement l'insécurité alimentaire, il n'existe aucune politique semblable au palier fédéral. Le Rapporteur spécial a notamment recommandé au gouvernement fédéral d'accorder un soutien accru aux modèles participatifs de systèmes de gestion alimentaire et de les intégrer dans une stratégie nationale de sécurité alimentaire¹².

Le Rapporteur spécial et le Comité de la CEDEF ont tous deux souligné l'impact disproportionné sur les femmes des faibles taux d'aide sociale¹³. Les taux de pauvreté élevés et les faibles taux d'emploi des femmes sont exacerbés par leur accès plus restreint à l'assurance-emploi et par des niveaux d'aide sociale qui se situent souvent en-dessous du seuil de pauvreté. Tous ces facteurs combinés contribuent aux niveaux élevés d'insécurité alimentaire que vivent les femmes.

Notes

1 Committee on World Food Security. (2014). <http://www.fao.org/cfs/cfs-home/en/>.

2 Council of Canadian Academies (2014). *Aboriginal Food Security in Northern Canada: An Assessment of the State of Knowledge*. Ottawa: Expert Panel on the State of Knowledge of Food Security in Northern Canada, Council of Canadian Academies. See page xiv, 23, 33.

- 3** Tarasuk, V, Mitchell, A, Dachner, N. (2014). *Household Food Insecurity in Canada, 2012*. Toronto: Research to identify policy options to reduce food insecurity (PROOF). <http://nutritionalsciences.lamp.utoronto.ca/>.
- 4** Food Banks Canada (2014). *HungerCount 2013*. Toronto: Food Banks Canada.
- 5** Tarasuk, V, Mitchell, A, Dachner, N. (2014). *Household Food Insecurity in Canada, 2012*. Toronto: Research to identify policy options to reduce food insecurity (PROOF). <http://nutritionalsciences.lamp.utoronto.ca/>.
- 6** Ibid.
- 7** “Cost of the Revised Northern Food Basket in 2012–2013.” Ottawa: Nutrition North Canada. <http://www.nutritionnorthcanada.gc.ca/eng/1369313792863/1369313809684>
- 8** Ford, J. & Berrang-Ford, L. (2009). “Food security in Igloolik, Nunavut: An exploratory study.” *Polar Record*, 45(234), 225–236.
- 9** Expert Panel On The State Of Knowledge Of Food Security In Northern Canada (2014). *Aboriginal Food Security In Northern Canada: An Assessment Of The State Of Knowledge*. Ottawa: Council of Canadian Academies.
- 10** Gionet, L. & Roshanafshar, S. (2013). *Select health indicators of First Nations people living off reserve, Métis and Inuit*. Ottawa: Statistics Canada.
- 11** De Schutter, Olivier (2013). “Report of the Special Rapporteur on the right to food, Olivier De Schutter: Mission to Canada.” Geneva: United Nations Human Rights Council. A/HRC/22/50/Add.1.
- 12** Ibid.
- 13** Committee on the Elimination of Discrimination against Women (2009). “Concluding observations of the Committee on the Elimination of Discrimination against Women: Canada.” Geneva: United Nations. CEDAW /C/CAN/CO/7.

Femmes et conflits armés

LE CANADA GÈRE les questions concernant les femmes et les conflits armés par le truchement de sa politique étrangère, de son aide au développement et de l'armée canadienne. Lancé en 2010, le *Plan d'action du Canada pour la mise en œuvre des résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies sur les femmes, la paix et la sécurité* (C-NAP) a été élaboré dans le cadre de l'appel du Conseil de sécurité de l'ONU demandant aux États membres de développer des plans d'action pour mettre en œuvre un groupe de résolutions sur les femmes la paix et la sécurité (y compris la résolution 1325). Cette section présente un aperçu des progrès de la mise en œuvre du C-NAP comme principale réponse du Canada au programme *Femmes, paix et sécurité*, y compris les composantes pertinentes du *Programme d'action de Beijing*.

Évaluation du Plan d'action du Canada sur les femmes, la paix et la sécurité

Le mandat du C-NAP couvre la période d'octobre 2010 à mars 2016¹. Le plan d'action est structuré autour des quatre piliers suivants: participation, prévention, protection, secours et rétablissement. Il comprend cinq engagements spécifiques:

- Accroître la participation des femmes et leur rôle dans la prise de décisions dans les situations de conflit armé
- Améliorer l'efficacité des opérations de paix pour protéger et promouvoir les droits et la sécurité des femmes et des filles
- Augmenter la capacité du personnel canadien opérant dans ces régions
- Promouvoir et soutenir les efforts de secours et de rétablissement d'une manière qui tient compte des expériences différentes des femmes et des hommes ainsi que des filles et des garçons
- Accroître la responsabilisation des dirigeants des opérations de paix dans l'exécution de leur mandat².

Le C-NAP comprend 28 mesures et 24 indicateurs. Toutefois, la cohérence entre les mesures et les indicateurs n'est pas assez développée, plusieurs mesures n'ont pas d'indicateur et le Plan ne vise pas d'objectifs spécifiques. Les indicateurs ne sont pas spécifiques, mesurables, atteignables réalisables et temporellement définis (SMART). De plus, en l'absence d'objectifs ciblés, il s'avère difficile d'évaluer les progrès réalisés³. Le C-NAP ne contient pas d'engagement budgétaire précis ni de mécanismes destinés à impliquer et consulter la société civile⁴.

Le plan d'action a également été critiqué en raison de l'absence d'une définition précise de l'égalité entre les sexes ou d'une analyse des causes structurelles de l'inégalité entre les sexes dans des situations de conflit armé ou de reconstruction après un conflit⁵. Le plan d'action et la politique étrangère du Canada concernant les femmes et les conflits armés sont plus généralement axés sur les besoins des femmes survivantes de violence plutôt que sur la promotion du leadership des femmes. Le C-NAP ne contient aucun engagement envers l'amélioration de la représentation des femmes dans les processus de prise de décision pendant et après un conflit armé⁶.

Le C-NAP inclut un engagement à présenter des rapports d'étape annuels et un rapport à mi-parcours pendant son mandat de six ans (2010–16). Les requêtes de la société civile pour obtenir les rapports annuels en retard de l'honorable John Baird, ministre des Affaires étrangères, n'ont pas reçu de réponse⁷. Le gouvernement a publié ses rapports annuels 2011 et 2012 sur les progrès du C-NAP au début de 2014. Le rapport de mi-parcours est en préparation depuis juillet 2014.

Évaluation des progrès

Les deux rapports d'étape produits à ce jour fournissent surtout des renseignements anecdotiques sur les initiatives du gouvernement canadien, y compris des annexes détaillées soumises par les ministères participants⁸. Les rapports présentent un portrait positif et mettent l'accent sur les initiatives financées et menées par le gouvernement, dont plusieurs interventions diplomatiques (y compris par les ministres des affaires étrangères du G8), des formations pour le personnel canadien et le financement de diverses initiatives (y compris 18,5 millions pour soutenir des initiatives visant à contrer la violence sexuelle sexospécifique en République démocratique du Congo).

Les rapports d'étape énumèrent une liste d'activités, mais ne présentent aucune analyse sur la façon dont les programmes canadiens ont contribué aux objectifs énoncés dans les résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU sur les femmes, la paix et la sécurité. Les rares informations financières sur quelques initiatives ciblées ne permettent pas d'évaluer les investissements réels dans une région, ni de déterminer si les dépenses diminuent ou augmentent. Les rapports d'étape reflètent l'absence dans le C-NAP d'une analyse des causes systémiques de l'inégalité entre les sexes⁹.

Dans le cadre de ses activités de politique étrangère en matière de droits internationaux, le Canada a abordé deux problèmes importants: la mortalité maternelle et les mariages précoces et forcés¹⁰. Tout en approuvant l'attention portée à ces deux enjeux, la société civile canadienne s'inquiète du fait que l'approche du gouvernement n'est pas fondée sur une vision globale des droits de la personne¹¹. Plus particulièrement, l'initiative gouvernementale visant à réduire la mortalité maternelle et infantile exclut le financement de tout service d'avortement, y compris pour les survivantes de sévices sexuels liés à un conflit¹². Le C-NAP n'aborde pas les objectifs stratégiques pertinents E.2 et E.5 du *Programme d'action de Beijing* sur les femmes et les conflits, et n'endosse pas non plus les formes non-violentes de résolution des conflits ou les contributions des femmes à la promotion d'une culture de paix.

Notes

¹ *Building Peace and Security for all: Canada's Action Plan for the Implementation of United Nations Security Council Resolutions on Women, Peace and Security*. Ottawa: Department of Foreign Affairs, Trade and Development. http://www.international.gc.ca/START-GTSR/women_canada_action_plan-plan_action_femme.aspx.

2 Ibid.

3 Women Count – Security Council Resolution 1325: Civil Society Monitoring Report 2013, 16. (2013, October). <http://www.gnwp.org/wp-content/uploads/2010/02/Canada-2013.pdf>

4 Woroniuk, B. and S. Minnings. “Introduction” in *Worth the Wait? Reflections on Canada’s National Action Plan & Reports on Women, Peace & Security*. Women, Peace and Security Network – Canada (WPSN-C). <http://wpsncanada.files.wordpress.com/2012/05/worth-the-wait-report.pdf>

5 Tiessen, R. and S. Tuckey. “Loose Promises and Vague Reporting: Analyzing Canada’s National Action Plan and Reports on Women, Peace and Security” in *Worth the Wait? Reflections on Canada’s National Action Plan & Reports on Women, Peace & Security*, 14. <http://wpsncanada.files.wordpress.com/2012/05/worth-the-wait-report.pdf>

6 Woroniuk, B. and A. Minnings. “Introduction” in *Worth the Wait? Reflections on Canada’s National Action Plan & Reports on Women, Peace & Security*. Women, Peace and Security Network – Canada (WPSN-C). <http://wpsncanada.files.wordpress.com/2012/05/worth-the-wait-report.pdf>.

7 McPhedran, M. and M. Nobert et al (2013). “Canada.” *Women Count – Security Council Resolution 1325: Civil Society Monitoring Report 2013*. Global Network of Women Peacebuilders. <http://www.gnwp.org/wp-content/uploads/2010/02/Canada-2013.pdf>

8 *2011–2012 Progress Report - Canada’s Action Plan for the Implementation of United Nations Security Council Resolutions on Women, Peace and Security*. Ottawa: Department of Foreign Affairs, Trade and Development. http://www.international.gc.ca/START-GTSR/women_report_2011-2012_rapport_femmes.aspx

9 Woroniuk, B., and A. Minnings. “Introduction” in *Worth the Wait? Reflections on Canada’s National Action Plan & Reports on Women, Peace & Security*. Women, Peace and Security Network – Canada (WPSN-C). <http://wpsncanada.files.wordpress.com/2012/05/worth-the-wait-report.pdf>

10 Voir la section Femmes et santé pour en savoir plus sur l’initiative gouvernementale sur la santé des mères et des enfants.

11 See, for example, Rivington, D. and McAllister, E. (2014). “Mr. Harper’s Maternal and Child Health Summit, Part 4: Is it Divisive to care about the 47,000 women who die yearly from unsafe abortions?” Ottawa: The McLeod Group. <http://www.mcleodgroup.ca/2014/06/06/mr-harpers-maternal-and-child-health-summit-part-4-is-it-divisive-to-care-about-the-47000-women-who-die-yearly-from-unsafe-abortions/> and Tiessen, R. (2014). “Mr. Harper’s Maternal and Child Health Summit, Part 1: ‘Saving’ Women and Children by Targeting ‘Walking Wombs’.” Ottawa: The McLeod Group. <http://www.mcleodgroup.ca/2014/05/23/mr-harpers-maternal-and-child-health-summit-part-1-saving-women-and-children-by-targeting-walking-wombs/>.

12 Voir la section Femmes et santé.

Femmes, pouvoir et prise de décisions

LES NATIONS UNIES ont fixé à 30 % le nombre minimum d'élues requis pour qu'un gouvernement reflète les enjeux importants pour les femmes. Mais ce pourcentage est souvent utilisé comme plafond plutôt que comme minimum¹. Au Canada, les femmes sont sous-représentées dans les postes électifs à tous les paliers de gouvernement. Au palier fédéral, 25 % des membres du Parlement sont des femmes. Les statistiques sont semblables dans les assemblées provinciales et les conseils municipaux. Au palier international, le Canada se classe derrière la Suède (où 45 % des sièges au Parlement sont occupés par des femmes), la Finlande (38 %), l'Espagne (36 %) et la Nouvelle-Zélande (32 %)². Même si les femmes sont parfois représentées adéquatement dans de petites coalitions, de nombreuses tendances réduisent presque partout leurs possibilités de participation égalitaire aux prises de décision, y compris en matière de durabilité et de longévité de leur leadership et de conditions propices à leur épanouissement dans le milieu politique.

Les femmes sont sous-représentées dans les postes de direction et de gestion. Elles comptent pour 3 % des PDG au Canada³, et pour 14 % des membres de conseils d'entreprises⁴. Deux fois plus d'hommes que de femmes occupent des postes de cadre supérieur⁵. Un rapport de la banque TD sur l'indice composé S&P/TSX a révélé qu'aucune femme ne siégeait au conseil d'administration de 43 % des 420 plus grandes entreprises au Canada, et que 28 % de ces entreprises n'avaient qu'une seule femme à leur conseil⁶.

Entre 2009 et 2011, le Canada a glissé du 6^e au 9^e rang quant au pourcentage de femmes sur les conseils d'entreprise à l'échelle internationale⁷. Ceci dit, les femmes sont beaucoup plus présentes à des postes de direction dans le secteur public que dans le secteur privé: les femmes comptent pour 46 % des hauts fonctionnaires du gouvernement, mais pour seulement 24 % des cadres supérieurs dans le secteur de la finance et des affaires⁸.

«Encourager les femmes à occuper des postes de responsabilité et à participer à la vie démocratique» est l'un des trois domaines d'intervention prioritaires de Condition féminine Canada. Le ministère fournit environ 5 millions par année en subventions et contributions à des organisations offrant des services dans ces domaines.

En 2012, le gouvernement fédéral a créé un conseil consultatif pour promouvoir une participation accrue des femmes à la gouvernance des entreprises. Son mandat consiste à conseiller les industries et le gouvernement sur des mesures politiques et des outils de surveillance. Le conseil a publié son *Plan pour accroître la participation des femmes aux conseils d'administration*, qui recommande notamment d'établir à 30 % l'objectif de représentation des femmes sur la voie vers un meilleur équilibre entre les sexes aux conseils d'administration, de mettre au point avec les administrations provinciales et territoriales une démarche concertée pour l'ensemble du pays et d'encourager les entreprises cotées en bourse à développer un ensemble d'objectifs transparents en vue d'atteindre un équilibre entre les sexes⁹. Ces objectifs sont atteignables, mais des mesures coordonnées sont nécessaires pour informer les parties prenantes des secteurs public et privé sur les moyens d'accroître la représentation des femmes.

Notes

1 “Women in Local Government,” *Women in Local Government*. <http://www.fcm.ca/home/programs/women-in-local-government.htm>; United Nations Division for the Advancement of Women (2005). “Equal Participation of Women and Men in Decision-Making Processes, with Particular Emphasis on Political Participation and Leadership,” Report of the Expert Group Meeting Addis-Ababa, Ethiopia. October 24–27, 9.

2 “Women in Local Government: Getting to 30 percent by 2006.” *Federation of Canadian Municipalities*. February 2012, 1.

3 Mackenzie, Hugh (2014). *All in a Day's Work?: CEO Pay in Canada*. Ottawa: Canadian Centre for Policy Alternatives.

4 *2011 Catalyst Census: Financial Post 500 Women Board Directors*. Toronto: Catalyst Canada.

5 *2011 National Household Survey*. Ottawa: Statistics Canada.

6 Caranci, Beata, Leslie Preston and Andrew Labelle, “GET ON BOARD CORPORATE CANADA — Greater transparency needed for gender diversity on Canadian boards.” TD Economics. March 7, 2013.

7 Ibid., 1.

8 *2011 National Household Survey*. Ottawa: Statistics Canada.

9 *Good for Business: A Plan to Promote the Participation of More Women on Canadian Boards*, Report by the Government to Canada’s Advisory Council for Promoting Women on Boards. June 2014.

Femmes et médias

LA DÉCLARATION ET le Programme d'action de Beijing propose notamment deux objectifs stratégiques en ce qui concerne les femmes et les médias:

- Permettre aux femmes de mieux s'exprimer et de mieux participer à la prise de décisions dans le cadre et par l'intermédiaire des médias et des nouvelles technologies de communication
- Promouvoir une image équilibrée et non-stéréotypée des femmes dans les médias.

Très peu de progrès ont été réalisés depuis 2009 quant au premier objectif, et des changements aux modalités de financement fédéral ont érodé la capacité de la société civile à aborder le second.

Des avancées dans les technologies de l'information ont élargi l'accès à Internet, reliant les femmes du Canada par-delà les frontières et les obstacles. Les hommes continuent de dominer les médias traditionnels, la blogosphère et LinkedIn. Mais les femmes investissent d'autres médias sociaux en plus grand nombre, et leur présence en ligne a stimulé la création de projets de résistance faisant appel aux TIC et visant à contester les comportements sexistes et violents renforcés par des pratiques traditionnelles de représentation des femmes dans les médias¹. Parmi ces projets, citons le mouvement Hollaback qui œuvre à mettre fin au harcèlement, et la campagne sur Twitter contre la violence faite aux femmes qui a donné naissance en 2014 au mot-click #yesallwomen, que les femmes ont utilisé pour

partager des exemples de misogynie². Dans l'ensemble, l'écart numérique persiste au Canada, les plus pauvres (disproportionnellement des femmes) ayant beaucoup moins accès à Internet que la population mieux nantie³.

Des observations suggèrent que les médias canadiens présentent des femmes plus diverses que par le passé, tant dans le domaine de l'information que du divertissement (deux des plus grandes chaînes de télévision au pays emploient des présentatrices pour leur télé-journal quotidien). Il semble également que le discours public reconnaît de plus en plus l'importance d'incorporer les perspectives des femmes et de puiser dans leurs talents pour être à la hauteur de la concurrence dans le monde des affaires. La culture populaire et la publicité continuent encore aujourd'hui à définir les femmes et les filles comme des objets sexuels et à les enfermer dans des stéréotypes. L'accès à des médias diffusant de la pornographie dégradante est extrêmement pernicieux et les jeunes signalent être souvent confrontés à du contenu sexiste en ligne⁴.

Les annonceurs et les diffuseurs canadiens ont ratifié un contrat dont les lignes directrices, établies il y a 30 ans, leur demandent de présenter de chaque sexe une image équilibrée, respectueuse et représentative. Ils sont censés adhérer à ces conditions. Des recherches ont cependant montré que le système d'autoréglementation ne favorise pas l'application des codes et directives. De plus, la porosité des frontières dans un monde globalisé rend ces codes et directives plus difficile que jamais à appliquer⁵.

Depuis 2009, Condition féminine Canada a accordé un financement partiel à six projets d'ONG qui abordaient un ou plusieurs volets des objectifs relatifs aux femmes et aux médias.

- Réseau québécois pour la santé des femmes, qui a développé un cadre éthique ciblant les industries de la mode et de la publicité pour les encourager à adopter des approches plus responsables dans leur représentation des femmes et des filles;
- Femmes du cinéma, de la télévision et des nouveaux médias, qui a lancé un projet visant à améliorer le recrutement et la rétention de femmes travaillant dans le secteur du film, de la télévision et des nouveaux médias dans la région de Montréal et dans tout le Québec;
- Les femmes en communications et technologies, qui a développé et adapté des programmes, des ressources et des outils pour améliorer la rétention et l'avancement des femmes dans l'industrie des communications dans quatre grandes villes canadiennes;

- Le Calgary Council for Advanced Technology, qui a œuvré à l'amélioration du recrutement, de la rétention et de la promotion des femmes dans les petites, moyennes et grandes entreprises de médias numériques, jeux électroniques, logiciels et télécommunications sans fil;
- Regroupement féministe du Nouveau-Brunswick, qui a initié un projet visant à améliorer la capacité en leadership et la représentation médiatique des femmes leaders francophones au Nouveau-Brunswick;
- Media Action, qui a motivé et formé des expertes pour qu'elles puissent ensuite partager leurs connaissances et leurs idées avec les médias par le truchement de commentaires et d'analyses⁶.

La directrice générale de Femmes en communications et technologies, une ONG financée par l'industrie qui œuvre à l'amélioration des occasions d'emploi dans ces domaines, a déclaré que les progrès dans cette industrie sont très marginaux⁷. D'autres sources documentant l'emploi ou la présence des femmes dans les industries connexes aux médias ont trouvé que dans le domaine des productions cinématographiques et télévisuelles, «le plafond de verre continue d'exister pour les femmes, mais qu'il a progressé à un niveau supérieur», et que «les disparités salariales fondées sur le sexe persistent dans toute l'industrie des médias visuels»⁸. Les femmes comptaient pour 24 % de la main-d'œuvre des TIC du Canada en 2012, en baisse par rapport à 25,8 % en 2007⁹. En 2010, 47 % des journalistes de CBC (radiodiffuseur public) et 31 % des journalistes de CTV (radiodiffuseur privé) étaient des femmes¹⁰.

Toutefois, la proportion de femmes et d'hommes parmi les personnes interviewées dans les médias est beaucoup moins équitable que parmi les journalistes. L'étude déjà citée a trouvé que les femmes comptent pour 28 % des personnes interviewées à CBC en 2010 (une maigre augmentation de 3 % depuis 1992), et 29 % à CTV, une augmentation de 4 % depuis 1993¹¹. Ces conclusions concordent avec les résultats d'une autre recherche menée en 2010 par Media Action. Cette analyse des commentateurs experts dans les pages éditoriales a conclu que les femmes représentaient 15 % des chroniqueurs et 16 % des rédacteurs d'éditoriaux. En 2013, un inventaire des éditoriaux rédigés par des femmes dans quatre grands quotidiens canadiens de langue anglaise a observé que leur nombre était passé à 22 %¹².

Dans l'ensemble, le statut des femmes dans les médias est mitigé — malgré l'intensification du dialogue sur l'importance d'incorporer les perspec-

tives des femmes dans ce secteur, les disparités entre les sexes persistent, tout comme l'objectification des femmes dans les médias.

Notes

- 1 Duggan, M, Smith, A. (2014). *Social Media Update 2013*. Washington DC: Pew Research Centre. http://www.pewinternet.org/files/2013/12/PIP_Social-Networking-2013.pdf
- 2 Lalonde, Julie. "About Us." Ottawa: Hollaback. <http://ottawa.ihollaback.org/about/>
- 3 *Canadian Internet Use Survey, 2012*. Ottawa: Statistics Canada, 2013. <http://www.statcan.gc.ca/daily-quotidien/131126/dq131126d-eng.htm>
- 4 Steeves, Valerie (2014). *Young Canadians in a Wired World, Phase III: Encountering Racist and Sexist Content Online*. Ottawa: MediaSmarts http://mediasmarts.ca/sites/default/files/pdfs/publication-report/full/YCWWIII_Encountering_Racist_Sexist_Content_Online.pdf
- 5 Trimble, Linda (1990). "Coming Soon to a Station Near You?: The CRTC Policy on Sex Role Stereotyping." Toronto: *Canadian Public Policy*, Vol. 16, No. 3.
- 6 Descriptions of each project and the amount of money allocated were sourced through quarterly reports on the disclosure of grants on the Status of Women Canada website accessed July 2014 <http://www.swc-cfc.gc.ca/trans/account-resp/pd-dp/dgc-dsc/rep-rap-eng.html>.
- 7 Interview with Joanne Stanley, ED, Canadian Women in Communications, 25 July 2014.
- 8 Nordicity Group Ltd. (2012). *Frame Work II: Canada's Screen-Based Workforce*. Toronto: Women in Film & Television Toronto. <http://wift.com/wp-content/uploads/2011/05/Frame-Work-II-Canadas-Screen-Based-Workforce-FINAL-VERSION.pdf>.
- 9 Information and Communications Technology Council. http://www.ictc-ctic.ca/wp-content/uploads/2012/06/ICTC_WITSummaryTO_EN_02-08.pdf.
- 10 Seydegart, K., G. Spears and P. Zulinov (2010). *The News Balance Report*, Erin Research.
- 11 Ibid.
- 12 Graydon, Shari (2013). Research published online by Informed Opinions. <http://www.informedopinions.org/our-story/why-its-important/research/>.

Femmes et environnement

LES NATIONS UNIES et la communauté scientifique ont critiqué certaines politiques du Canada concernant les changements climatiques¹. En 2011, le Canada s'est retiré du Protocole de Kyoto et le gouvernement a réduit le budget et les effectifs du ministère fédéral Environnement Canada. Des rapports récents suggèrent que l'on a empêché des scientifiques au service du gouvernement de parler en public des changements climatiques et d'interagir avec la population au sujet de la science qui entoure ces changements². En outre, la politique fédérale canadienne sur l'environnement n'utilise pas l'ACS et n'a pas de programmes sexospécifiques.

Le gouvernement fédéral signale que les deux principaux ministères fédéraux s'occupant des politiques et programmes touchant l'environnement, Environnement Canada et Ressources naturelles Canada, utilisent tous deux l'ACS pour s'assurer que leurs politiques et leurs programmes tiennent compte de tous les besoins et reflètent les intérêts de tous les membres de la communauté, y compris les femmes³. Dans son *Rapport sur les plans et priorités* 2013–14, Environnement Canada réitère son engagement: «À titre de participant au *Plan d'action ministériel pour l'analyse comparative entre les sexes* à l'échelle du gouvernement le Ministère demeure pleinement engagé quant à l'intégration de l'analyse comparative entre les sexes à l'élaboration de ses politiques et programmes publics⁴».

Toutefois, rien ne prouve qu'e l'on mène systématiquement une ACS, ni qu'une telle soit intégrée dans les politiques et programmes d'Environnement Canada. Il n'est nulle part fait mention d'une ACS, ni de politiques ou programmes ciblant les femmes dans aucun des *Rapports sur les plans et priorités* des cinq dernières années (2009–13). Dans les cinq derniers rapports annuels du Ministère, on ne trouve aucune mention d'une ACS et les objectifs stratégiques et indicateurs du Ministère sont tous neutres à l'égard du sexe.

L'absence de progrès sur tous les fronts se reflète également dans l'échec à réaliser les trois objectifs stratégiques concernant les femmes et l'environnement de la *Déclaration* et du *Programme d'action de Beijing*.

Objectif stratégique K.1. Assurer une participation active des femmes aux prises de décisions concernant l'environnement à tous les niveaux

Les intérêts des femmes ne sont pas systématiquement pris en compte en ce qui touche les enjeux environnementaux. Leona Agukkaq, une femme inuite et membre du Parlement du Nunavut, a été nommée ministre de l'Environnement par le premier ministre Stephen Harper en juillet 2013. Même si la nomination d'une femme autochtone est une première remarquable au Canada, cela n'a pas servi à amplifier la voix des femmes sur les questions environnementales et, comme sous le règne de ses prédécesseurs, depuis sa nomination, aucune mesure n'a été prise pour inclure le sexe dans les politiques environnementales⁵. La nomination de deux femmes au Conseil national autochtone sur les espèces en péril est également bienvenue, mais demeure l'exception plutôt que la règle.

Objectif stratégique K.2. Intégrer les besoins, préoccupations et opinions des femmes dans les politiques et programmes en faveur du développement durable

Les préoccupations concernant le sexe ne sont pas systématiquement intégrées dans les politiques et programmes fédéraux liés à l'environnement. Il existe toutefois quelques rares initiatives qui font exception à la règle. Santé Canada reconnaît que les femmes enceintes sont plus vulnérables aux risques environnementaux et sont plus sensibles aux conséquences d'une

exposition au Bisphenol A⁶. *L'Initiative en faveur de la foresterie autochtone* a financé deux projets ayant des objectifs sexospécifiques⁷.

Objectif stratégique K.3. Renforcer ou créer des mécanismes aux niveaux national, régional et international pour évaluer l'impact des politiques de développement et de gestion de l'environnement sur les femmes

Le gouvernement fédéral n'a pas mené de recherches sur l'impact spécifique des enjeux environnementaux sur les femmes. Plus particulièrement, la *Plateforme d'adaptation* (principale structure de gouvernance en réseau du Canada, conçue pour mieux répondre aux risques et aux occasions que présente les changements climatiques), n'a pas de composante sexospécifique⁸.

Ressources naturelles et Condition féminine n'ont pas de programme abordant le sexe et l'environnement. CFC a subventionné des groupes de femmes en vue d'accroître leur présence dans les secteurs des mines, du gaz naturel et d'autres formes de développement lié aux ressources⁹.

Par le biais de son ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement, le Canada fait la promotion des enjeux touchant les femmes dans le cadre du développement durable dans les pays moins développés et favorise une démarche d'égalité entre les sexes dans toutes ses politiques de développement en pays étranger¹⁰.

Obstacles, écarts et défis

L'absence d'ACS en lien avec les changements environnementaux et climatiques est un obstacle majeur à la compréhension des différents besoins politiques de différents groupes de femmes. Presque tous les rapports du gouvernement sur les gaz à effet de serre (GES), par exemple, qu'ils concernent l'industrie, le transport ou les ménages, échouent à distinguer les activités par sexe¹¹. Cela peut avoir un impact sur le type d'activités qui seront jugées prioritaires en matière de développement durable ou de réduction des GES. Les mesures environnementales prises pour contrer la récession de 2009 en sont un parfait exemple. Le Canada a dépensé 8,7 % de ses fonds de relance sur des initiatives «vertes», sans qu'aucune de ces dépenses ne cible particulièrement les femmes¹².

Des recherches ont montré clairement que des groupes spécifiques de femmes, les femmes des régions nordiques et les femmes autochtones en particulier, sont affectées de manières distinctes par la dégradation environnementale, les événements météorologiques extrêmes et les changements climatiques¹³. À ce jour, les réponses du gouvernement à ces enjeux n'ont pas abordé ces distinctions. Les politiques économiques visant à réduire les émissions de carbone font l'objet de débats aux paliers fédéral et provinciaux, et ont été mises en œuvre en Colombie-Britannique. Mais les impacts sexospécifiques n'ont pas été pris en compte dans l'élaboration des politiques. Parallèlement, les efforts de promotion de sources d'énergie moins intensives en carbone ont fait abstraction des enjeux sexospécifiques, tant dans la production que dans l'utilisation de l'énergie¹⁴. En résumé, seule une analyse détaillée des besoins permettra de comprendre les différences selon les sexes dans toutes les industries, tous les ménages et toutes les communautés en vue de rendre les activités durables, de s'assurer que les femmes ne souffrent pas de façon disproportionnée des décisions politiques et qu'elles puissent prendre part à la recherche de solutions.

Notes

1 Wodskou, Chris. "Canada's greenhouse gas stance slammed as COP 19 seeks solutions." *CBC News*, November 16, 2013; "UN chief presses Harper on climate change." *The Canadian Press*, May 12, 2010; and Carrington, Damian. "Scientists target Canada over climate change." *The Guardian*, November 26, 2009.

2 Chung, Emily (2013). "Muzzling of federal scientists widespread, survey suggests." *CBC News*, October 21, 2013. <http://www.cbc.ca/news/technology/muzzling-of-federal-scientists-widespread-survey-suggests-1.2128859>.

3 *Implementation of the Beijing Declaration and Platform for Action (1995) and the Outcomes of the Twenty-Third Special Session of the General Assembly (2000) in the Context of the Twentieth Anniversary of the Fourth World Conference on Women and the Adoption of the Beijing Declaration and Platform for Action: Canada's National Review*. Ottawa: Government of Canada, 2014.

4 *Environment Canada Report On Plans And Priorities: 2013–2014*. Ottawa: Environment Canada, 2013.

5 Cheadle, Bruce. "Jury out on whether Aglukkaq will help or hinder environment portfolio," *Globe and Mail*, July 21, 2013.

6 *Environmental and Workplace Health*. Ottawa: Health Canada, 2014; "First results from study on pregnant women's exposure to BPA and phthalates are published." Ottawa: Health Canada, 2014. <http://news.gc.ca/web/article-en.do?nid=859009>.

7 *Implementation of the Beijing Declaration and Platform for Action (1995) and the Outcomes of the Twenty-Third Special Session of the General Assembly (2000) in the Context of the Twentieth*

Anniversary of the Fourth World Conference on Women and the Adoption of the Beijing Declaration and Platform for Action: Canada's National Review. Ottawa: Government of Canada, 2014.

8 *The Adaptation Platform 1st Annual Report.* Ottawa: Natural Resources Canada, 2013. www.nrcan.gc.ca/environment/impacts-adaptation/adaptation.

9 *Disclosure of Grant and Contribution Awards.* Ottawa: Status of Women Canada (2009, 2012, 2013). www.swc-cfc.gc.ca/trans/account-resp/pd-dp-dgc-dsc/2013-20.

10 "Canada's commitment to gender equality and the advancement of women's rights internationally." Ottawa: Foreign Affairs, Trade and Development Canada. www.international.gc.ca/rights-droits/women-femmes/equality; see also "Development Priorities," www.international.gc.ca/development-development/priorities; and "CIDA's Policy on Gender Equality," www.acdi-cida.gc.ca/acdi-cida/acdi-cida.nsf/eng/EMA21812.

11 A study this author has undertaken indicates that women account for producing about 24 percent of GHG emissions among major industrial producers, 11 percent of GHG emissions through vehicle traffic, and that the best guess at the moment is that women account for 24 percent of the total GHG emissions in the country. Cohen, Marjorie Griffin (2014). "Gendered Emissions: Counting Greenhouse Gas Emissions by Gender and Why it Matters," *Alternate Routes* Vol. 25, 55–80.

12 This is in contrast to the US and European nations who did have some programs focused on women. See, *Women's Work in a Warming World*, special issue of *Women & Environment International* (2014 forthcoming). <http://www.yorku.ca/weimag/ABOUT/>.

13 See for example, Assembly of First Nations (2009). *Environmental Health and First Nations Women: Research Paper* http://www.afn.ca/uploads/files/rp-enviro_health_and_women.pdf; James D. Ford (2010). "Food insecurity among Inuit females exacerbated by socio-economic stresses and climate change." *Canadian Journal of Public Health* 101(3), 196–201. <http://www.jamesford.ca/archives/836>

14 Nathalie Chalifour (2010). "A feminist perspective on carbon taxes." *Women and Fiscal Equality*. http://muse.jhu.edu.proxy.lib.sfu.ca/journals/canadian_journal_of_women_and_the_law/vo22/22.1.chalifour.html; Cohen, Marjorie Griffin and John Calvert (2013) "Climate Change and Labour in the Energy Sector," in *Climate @ Work*, ed. Carla Lipsig-Mumme, Halifax: Fernwood: 76–104.

Mécanismes institutionnels chargés de favoriser la promotion de la femme

LE POSTE DE ministre responsable de la condition féminine a été créé en 1971¹. Le Canada n'a jamais eu de ministre exclusivement responsable de la condition féminine, sans responsabilité partagée avec un autre ministère ou portefeuille². Condition féminine Canada (CFC) est un mécanisme institutionnel qui soutient la ministre de la condition féminine et lui rend compte. CFC est un organisme gouvernemental fédéral qui fait la promotion de l'égalité de la femme et de leur pleine participation à la vie économique, sociale et démocratique du Canada, mais il ne s'agit pas d'un ministère distinct. C'est l'un des douze organismes fédéraux relevant du portefeuille du ministère du Patrimoine canadien³.

Créé en 2004, le Comité permanent de la condition féminine continue à servir de forum multipartite favorisant un dialogue continu sur l'égalité entre les sexes, qui tient les décisionnaires informés des enjeux relatifs à la participation des femmes dans la société et facilite les actions du gouvernement en matière d'égalité des femmes. Le Comité permanent rend compte au Parlement sur les efforts visant à intégrer les préoccupations des femmes dans les politiques.

La *Déclaration et le Programme d'action de Beijing* énumère trois objectifs stratégiques concernant les mécanismes institutionnels chargés de favoriser la promotion de la femme, y compris les mesures à prendre par les gouvernements.

Objectif stratégique H.1 : Créer ou renforcer les mécanismes nationaux et autres organes gouvernementaux

En 2006, le mandat de CFC a été redéfini. Les mots «défense des droits» et «égalité» ont été rayés de son mandat (bien que l'égalité ait éventuellement été rétablie). Le financement de la recherche et la défense de droits a été éliminé, et douze des seize bureaux régionaux ont été fermés. Dans les années subséquentes, l'annulation du mandat de financer les activités de recherche et de défense de droits a considérablement entravé la capacité des organisations de la société civile à contribuer aux débats entourant l'élaboration des politiques nationales⁴.

Le budget de fonctionnement de CFC est demeuré relativement stable au cours des cinq dernières années. À environ 30 millions par année, le budget équivaut 0.03 % des dépenses directement associés à des programmes fédéraux⁵. Ce pourcentage a peu varié durant la dernière décennie. L'essentiel du budget est dépensé en subventions et contributions à des organisations offrant des services dans les trois domaines prioritaires établis par CFC: la violence faite aux femmes et aux filles, le leadership des femmes et leur sécurité économique.

Dans le domaine de l'élimination de la violence faite aux femmes et aux filles, CFC a financé une vaste gamme de services et de campagnes de sensibilisation, allant d'une trousse à outils conçue pour encourager les hommes à mettre fin à la violence faite aux femmes, au soutien accordé aux maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence. Au cours des cinq dernières années, les ministres de CFC ont concentré leurs efforts sur les crimes d'honneur et la traite des personnes⁶.

Dans le domaine de l'amélioration de la sécurité économique des femmes, CFC a surtout financé des programmes qui améliorent l'emploi des femmes dans le secteur privé et l'accès à des emplois dans les secteurs non-traditionnels.

L'accent mis sur l'amélioration de l'accès à des secteurs non-traditionnels est complété par les politiques économiques du gouvernement, y com-

pris des investissements importants dans la formation en emploi dans les industries extractives. Toutefois, la participation des femmes à ces secteurs est au même niveau en 2013 qu'en 2008, avec 0,6 % de la main-d'œuvre travaillant dans le secteur des mines, du pétrole et du gaz, et 1,7 % dans le secteur de la construction⁷.

Dans le domaine du renforcement du leadership des femmes, le financement a ciblé des programmes qui stimulent la participation des femmes dans des organisations communautaires et municipales, et plus récemment, des programmes qui améliorent la représentation des femmes dans la gouvernance d'entreprises. Parce que CFC ne finance plus d'activités de défense de droits, un nombre très restreint de projets sont admissibles à un financement pour le renforcement du leadership des femmes. Ces projets ne peuvent pas, par définition, contribuer à l'engagement des femmes ou des filles dans des activités politiques.

Objectif stratégique H.2 : Intégrer une démarche soucieuse de l'égalité entre les sexes dans l'élaboration des dispositions législatives, des politiques et des programmes et projets d'intérêt général

CFC est chargé de superviser la mise en œuvre d'une analyse comparative selon les sexes (ACS) dans tous les ministères et organismes fédéraux. Les organismes centraux (Conseil du Trésor, Bureau du conseil privé et Finances) se partagent également la responsabilité de la mise en œuvre des ACS. CFC a alloué entre 2 et 2,5 millions par année à cet objectif au cours des cinq dernières années, 18 personnes travaillant à plein temps dans cette division du ministère.

En 2009, un rapport de la vérificatrice générale a révélé des lacunes importantes dans la mise en œuvre de la politique gouvernementale en matière d'ACS⁸. Le rapport de la vérificatrice a conclu qu'il n'existait pas de directives panministérielles exigeant des ministères et des organismes qu'ils mènent des ACS. Le rapport a trouvé que les organismes centraux du gouvernement n'avaient pas de preuves démontrant qu'ils avaient soumis leurs recommandations concernant le financement et les programmes à une quelconque analyse de leurs impacts sur les femmes. Et les ministères qui avaient réalisé des ACS ne savaient pas si ces dernières avaient ou non informé les prises de décision.

En réponse aux conclusions de la vérificatrice générale, le gouvernement a élaboré le *Plan d'action ministériel pour l'analyse comparative entre les sexes*⁹. Le Plan d'action réitère les engagements de CFC et des organismes centraux à mener des ACS des politiques et programmes du gouvernement et à assurer le suivi des résultats. Des engagements spécifiques incluent le développement de nouveaux outils pédagogiques et d'outils d'évaluation de la capacité organisationnelle. CFC s'est engagé à identifier des ministères qui ont reçu une formation et qui ont ensuite fourni des autoévaluations annuelles quant à leur mise en œuvre de l'ACS.

Après la mise en œuvre du Plan d'action ministériel, CFC a dispensé des formations sur place dans un certain nombre de ministères fédéraux, et développé un outil de formation en ligne pour les fonctionnaires. Les rapports annuels de performance de CFC font état du nombre de ministères engagés et du nombre de formations dispensées¹⁰. Ils ne contiennent cependant aucune évaluation des impacts de leurs activités sur les progrès en matière d'égalité. Les rapports annuels n'abordent pas non plus l'impact des ACS sur les types de politiques et de programmes mis en place par les ministères ayant reçu la formation.

Rien n'indique que depuis 2009, les organismes centraux du gouvernement fédéral aient systématiquement entrepris des ACS de leurs programmes et politiques. L'ACS n'est mentionnée dans aucun des rapports de performance annuels du Conseil du Trésor entre 2009 et 2013. Dans son rapport ministériel 2010–11, le Bureau du Conseil privé fait part de son intention de s'assurer que les exigences de qualité soient respectées pour les mémoires au Cabinet, y compris les exigences liées à l'ACS¹¹. Dans son guide 2013 pour la préparation des documents présentés au Cabinet, le Bureau du Conseil privé suggère que les mémoires au Cabinet devraient indiquer si une ACS est pertinente au sujet traité¹². Il n'existe cependant aucune exigence de mener une ACS, ni aucune trace permettant de vérifier si les mémoires au Cabinet contenaient ou non une ACS.

Suite au rapport de la vérificatrice générale, le ministère des Finances signale, dans ses rapports annuels 2010 et 2011, avoir honoré «son engagement d'effectuer, s'il y avait lieu et si les données étaient disponibles, une analyse comparative entre les sexes (ACS) pour toute proposition de nouvelles dépenses et de politiques fiscales qu'il a présentée au ministre des Finances»¹³. L'ACS n'est pas mentionnée dans les rapports de 2012 et 2013. Aucun document public ne donne de renseignements sur les ACS effectuées, ni sur les possibles retombées bénéfiques d'une ACS sur les politiques et programmes économiques ou fiscaux. Des ACS menées par des organismes

externes au cours des cinq dernières années concluent toutes que les politiques économiques et fiscales fédérales n'ont pas tenu compte de la situation distincte des femmes sur le marché du travail ni de leurs différents niveaux de revenus et d'imposition¹⁴.

Le rapport du gouvernement sur la mise en œuvre du *Plan d'action ministériel pour l'analyse comparative entre les sexes* est dû en 2014. Le seul gage de réussite acceptable doit démontrer que tous les ministères mènent régulièrement des ACS, surtout les organismes centraux du gouvernement fédéral. Un constat de réussite doit également inclure la preuve que les ACS informent concrètement les décisions en matière de politiques et de programmes, pour les rendre plus inclusives des enjeux primordiaux concernant les femmes au Canada.

Objectif stratégique H.3 : Produire et diffuser des données et des informations ventilées par sexe aux fins de planification et d'évaluation

Pour pouvoir mener une ACS, le gouvernement doit disposer de données ventilées par sexe et d'informations quant à la planification et l'évaluation. En coordination avec CFC, Statistique Canada produit tous les cinq ans un rapport sur la condition des femmes, incluant notamment des données nationales sur la vie familiale, la santé, l'éducation, le bien-être économique, l'emploi et la violence sexiste. Le rapport offre également une analyse plus détaillée du niveau de bien-être de diverses populations de femmes (immigrantes, minorités visibles, aînées, en situation de handicap et autochtones). Le rapport consiste en un amalgame de données récoltées dans divers sondages existants. Statistique Canada ne mène aucune recherche spécifique pour produire ce rapport.

Le recensement du Canada est une source cruciale de données ventilées par sexe. Avant 2010, Statistique Canada menait un sondage détaillé auprès d'un échantillon significatif de la population dans le cadre du recensement. Le «formulaire long» était obligatoire pour les personnes sélectionnées et offrait des données ventilées par sexe détaillées dans des domaines comme l'emploi du temps et les activités non-rémunérées au sein des ménages. En 2010, le gouvernement fédéral a annulé la forme longue du recensement et l'a remplacée par un sondage à participation volontaire. Par la suite, le Comité permanent de la condition féminine a tenu des audiences pour évaluer l'impact de la perte de la forme longue du recensement sur la promotion de

l'égalité des femmes. Un témoin pour CFC comparaisant devant le Comité permanent a expliqué le rôle que jouent les données dans l'ACS: «La disponibilité d'une bonne série de données ventilées selon le sexe est [...] fondamentale pour donner suite à l'engagement pangouvernemental d'adopter l'analyse comparative entre les sexes, aussi appelée ACS, et de la consacrer dans la pratique. L'ACS est le processus d'examen des incidences que peut avoir une politique, un programme ou une initiative sur les femmes et les hommes, dans toute leur diversité. L'ACS offre un instantané dans le temps, en saisissant les réalités des hommes et des femmes que touche une question particulière¹⁵».

Le rapport final du Comité permanent contient plusieurs recommandations, notamment: 1) rétablir le formulaire long obligatoire dans le recensement de 2011; 2) inclure les questions sur les activités non-rémunérées dans le formulaire long de 2011; et 3) que Statistique Canada mène une consultation publique exhaustive sur la possibilité d'élargir les questions sur les activités non rémunérées pour le recensement de 2016¹⁶.

Le gouvernement fédéral n'a pas rétabli la forme longue obligatoire du recensement en 2011, et n'a pas non plus l'intention de le faire en 2016.

Notes

1 Parliament of Canada, Library of Parliament, (2014). *Ministers Responsible for the Status of Women*. Ottawa: Parliament of Canada, Library of Parliament.

2 Ibid. The current federal Minister for the Status of Women, the Honourable Dr. K. Kellie Leitch, is also the Minister of Labour.

3 Government of Canada, (2014). *Departments & Agencies*. Ottawa: Government of Canada. <http://www.canada.ca/en/gov/dept/index.html>.

4 For lists of affected organizations see: <http://voices-voix.ca/en/women>; <http://www.womensequality.ca/>. See also, testimony to the Parliamentary Standing Committee on the Status of Women on “The manner and criteria for funding of Women’s Community Fund and Women’s Partnership Fund by Status of Women Canada,” March 1, 2011. <http://www.parl.gc.ca/HousePublications/Publication.aspx?Language=E&Mode=1&Parl=40&Ses=3&DocId=4996399&File=0>.

5 *Jobs, Growth and Long-Term Prosperity: Economic Action Plan 2013*. Ottawa: Government of Canada; *Financial Statements: Status of Women Canada*. Ottawa: Status of Women Canada, 2014; and *Status of Women Canada: 2013–14 Report on Plans and Priorities*. Ottawa: Status of Women Canada, 2014.

6 Voir la section Violence faite aux femmes.

7 “CAN SIM Table 282-0008: Labour force survey estimates (LFS), by North American Industry Classification System (NAICS), sex and age group.” Ottawa: Statistics Canada.

- 8** Fraser, Sheila (2009). *Spring Report of the Auditor General of Canada*. Ottawa: Office of the Auditor General, Government of Canada.
- 9** *Departmental Action Plan on Gender-based Analysis (2009)*. Ottawa: Government of Canada. <http://www.swc-cfc.gc.ca/gba-accs/ap-pa-eng.html>.
- 10** *Status of Women Canada 2012–13 Departmental Performance Report*. Ottawa: Status of Women Canada, 2013; *Status of Women Canada 2011–12 Departmental Performance Report*. Ottawa: Status of Women Canada, 2012; *Status of Women Canada 2010–11 Departmental Performance Report*. Ottawa: Status of Women Canada, 2011; and *Status of Women Canada 2009–2010 Departmental Performance Report*. Ottawa: Status of Women Canada, 2010. <http://www.swc-cfc.gc.ca/trans/account-resp/pr/dpr-rmr/index-eng.html>.
- 11** *Privy Council Office Annual Report 2010–2011*. Ottawa: Privy Council Office, 2011.
- 12** *A Drafter's Guide To Cabinet Documents*. Ottawa: Privy Council Office, 2013.
- 13** *Departmental Performance Report: 2009–2010*. Ottawa: Department of Finance, 2010; *Departmental Performance Report: 2010–2011*. Ottawa: Department of Finance, 2011.
- 14** Voir la section Femmes et économie.
- 15** Standing Committee on the Status of Women (2011). *Changing the Long-Form Census—Its Impact on Women's Equality in Canada*. Ottawa: Standing Committee on the Status of Women.
- 16** Ibid.

Données et statistiques sur l'égalité entre les sexes

STATISTIQUE CANADA RÉCOLTE des données ventilées par sexe dans tous ses grands sondages. Plusieurs de ces sondages contiennent des données ventilées par sexe au sujet de communautés spécifiques, y compris les personnes en situation de handicap, les communautés autochtones et les populations immigrantes et racisées. Toutefois, des changements aux formulaires du recensement et de certains sondages qui dépendent des données du recensement ont eu des répercussions négatives sur la disponibilité et la fiabilité des statistiques ventilées par sexe.

En 2010, le gouvernement fédéral a décidé de discontinuer l'utilisation du formulaire long du recensement. Ce formulaire obligatoire expédié à une partie de la population fournissait des données détaillées et ventilées par sexe sur un large éventail de questions, y compris la division des tâches dans les ménages, la pauvreté et les différences entre diverses populations au Canada. Le gouvernement a remplacé le formulaire long par l'*Enquête auprès des ménages*, que les gens sont libres de remplir. Le chef de Statistique Canada a donné sa démission pour protester contre ces changements. Il existe un consensus parmi les économistes et les spécialistes des statistiques à l'effet que les données de la nouvelle *Enquête auprès des ménages*

ne sont pas fiables et surtout, ne sont en rien comparables aux données auparavant récoltées dans le formulaire long du recensement¹.

Plusieurs sondages qui puisaient dans les données du formulaire long ont été affectés par son annulation. Notamment, l'*Enquête sur la participation et la limitation d'activités* (EPLA), qui a été remplacée par l'*Enquête canadienne sur l'incapacité*. L'EPLA fournissait des données importantes sur la sécurité économique et personnelle des femmes en situation de handicap au Canada. L'échantillon pour l'EPLA était tiré du formulaire long du recensement qui identifiait les personnes vivant avec une limitation d'activité. L'*Enquête canadienne sur l'incapacité* repose sur un échantillon de la population ayant répondu au questionnaire volontaire de l'*Enquête auprès des ménages 2011* (une enquête vulnérable aux mêmes erreurs d'échantillonnage que tous les sondages volontaires).

Les faibles taux de signalement rendent les données sur la violence faite aux femmes très difficiles à collecter. En 1993, le Canada a mené un sondage en profondeur sur les niveaux de violence à l'encontre des femmes. Ce sondage est devenu une norme internationale de mesure de la violence faite aux femmes et a été utilisé comme modèle dans une foule de pays². Le Canada n'a jamais répété l'expérience.

La seule mesure régulière des agressions sexuelles sur des adultes et de la violence par un partenaire intime effectuée par le gouvernement fédéral est l'*Enquête sociale générale* sur la victimisation menée tous les cinq ans. Ce sondage comprend des questions sur ces types de violence qui fournissent des données plus fiables que le *Programme de déclaration uniforme de la criminalité*, qui ne tient compte que des cas signalés à la police, et seulement pour les services ayant participé au programme.

L'*Enquête sociale générale* confirme les conclusions d'organisations non-gouvernementales, autochtones et des droits de la personne voulant que les filles et les femmes autochtones subissent la violence de façon disproportionnée au Canada. Toutefois, les services de police ne disposant pas d'un système uniforme qui leur permettrait de séparer les victimes de crimes violents en autochtones et non-Autochtones, ils ne peuvent pas fournir de données cohérentes ou définitives sur le nombre de femmes et de filles autochtones ayant été victime d'homicide, ou dont les disparitions n'ont pas été résolues. L'Association des femmes autochtones du Canada a créé une base de données qui retrace les femmes et les filles autochtones assassinées et disparues au Canada.³ CFC a fourni le financement initial de ce projet, mais ne l'a pas renouvelé en 2010. Les niveaux de violence à l'égard des femmes et des filles autochtones ont récemment fait l'objet d'une Enquête du Comi-

té de la CEDEF et d'une visite de la Rapporteuse spéciale des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

Notes

1 Grant, Tavia. "Canadian income data 'is garbage' without census, experts say." *The Globe and Mail*. October 04, 2013.

2 "International Violence Against Women Survey." Helsinki: European Institute for Crime Prevention and Control, affiliated with the United Nations (HEUNI).

3 *What Their Stories Tell Us: Research findings from the Sisters In Spirit initiative*. Ottawa: Native Women's Association of Canada, 2009. See also: *No More Stolen Sisters*. Ottawa: Amnesty International, 2009

Conclusion

Occasions et défis

LE CANADA A les moyens et la capacité institutionnelle de veiller à ce que les femmes et les hommes vivent l'égalité. Mais les cinq dernières années ont été marquées par un ralentissement des progrès visant à combler l'écart entre le bien-être des femmes et celui des hommes au Canada. Malgré certains progrès dans l'accès à l'éducation, ce rapport met en lumière les secteurs où l'inégalité persiste ou a empiré, particulièrement en matière de violence faite aux femmes, de représentation politique, de sécurité économique, d'accès aux services sociaux, sans parler des obstacles additionnels que doivent affronter les femmes et les filles autochtones, les femmes racisées, les femmes en situation de handicap et celles des minorités sexuelles.

L'absence d'un plan d'action panministériel détaillé sur l'égalité entre les sexes, ou de stratégies nationales en matière de logement et de réduction de la pauvreté, empêche le gouvernement de faire des progrès concertés en vue de garantir aux femmes qu'elles ne seront pas privées d'une sécurité économique et personnelle de base seulement parce qu'elles sont des femmes. L'absence systématique d'ACS oriente les choix du gouvernement fédéral et en conséquence, ses politiques et programmes échouent à répondre aux besoins spécifiques des femmes¹.

Au fil des ans, le Canada a bafoué plusieurs de ses engagements envers l'égalité des femmes. Le Canada doit se conformer aux recommandations des organes de suivi des traités de l'ONU, y compris au sujet des meurtres

et disparitions de femmes et de filles autochtones². Le Canada doit mettre pleinement en œuvre son *Plan d'action national sur les femmes, la paix et la sécurité*³, et s'assurer que son aide internationale, y compris le financement visant à réduire la mortalité maternelle et infantile, soit conforme aux normes internationales des droits de la personne. Comblers les lacunes dans la mise en œuvre des engagements pourrait prévenir la perpétuation de l'inégalité entre les sexes.

L'inefficacité des initiatives gouvernementales actuelles est également déconcertante. Les initiatives en cours qui minent directement les dispositions de la *Déclaration et du Programme d'action de Beijing* comprennent: la Prestation universelle pour la garde d'enfants, les engagements envers le partage du revenu des couples et l'*Initiative sur la santé maternelle* qui n'autorise pas le financement de services d'avortement. S'attaquer à ces enjeux permettra de renforcer le tissu social et de créer un système économique plus équitable.

Les partenariats avec la société civile représentent une occasion de mettre en commun les recherches et les innovations disponibles en vue d'un meilleur avenir pour les femmes du Canada. Toutefois, des enseignements précieux et des pratiques novatrices sont perdues en raison des compressions à CFC, de l'adoption de politiques ne tenant pas compte de l'égalité des sexes et des coupures au financement des organisations menant des activités de recherche et de counseling politique sur les meilleures pratiques pour réaliser l'égalité entre les sexes. L'absence de données clés sur la condition des femmes, y compris l'élimination de la forme détaillée du recensement, réduit d'autant la faisabilité d'une ACS, diminuant d'autant la capacité du gouvernement à produire des recherches efficaces en matière de politiques publiques⁴.

Le gouvernement fédéral a le potentiel d'être un leader dans l'adoption de politiques progressistes pour les femmes, au pays et à l'étranger. En mettant pleinement en œuvre ses engagements actuels et en veillant à ce que toutes ses politiques tiennent compte des défis particuliers que doivent affronter les femmes, le Canada pourrait redevenir le meilleur pays au monde où être une femme.

Notes

¹ *Departmental Action Plan on Gender-based Analysis (2009)*. Ottawa: Government of Canada. <http://www.swc-cfc.gc.ca/gba-ac/s/ap-pa-eng.html>.

2 UN General Assembly, UN Human Rights Council, (17 September 2013). *Report of the Working Group on the Universal Periodic Review, Canada, Addendum, Views on conclusions and/or recommendations, voluntary commitments and replies presented by the State under review*, A/HRC/24/11/Add.1, para. 39. <http://www.ohchr.org/EN/HRBodies/UPR/Pages/CASession16.aspx>.

3 *Building Peace and Security for all: Canada's Action Plan for the Implementation of United Nations Security Council Resolutions on Women, Peace and Security*. Ottawa: Department of Foreign Affairs, Trade and Development. http://www.international.gc.ca/START-GTSR/women_canada_action_plan-plan_action_femme.aspx. *2011–2012 Progress Report - Canada's Action Plan for the Implementation of United Nations Security Council Resolutions on Women, Peace and Security*. Ottawa: Department of Foreign Affairs, Trade and Development. http://www.international.gc.ca/START-GTSR/women_report_2011-2012_rapport_femmes.aspx

4 Standing Committee on the Status of Women (2011). *Changing the Long-Form Census—Its Impact on Women's Equality in Canada*. Ottawa: Standing Committee on the Status of Women.

Remerciements

CE DOCUMENT A été préparé grâce à la généreuse contribution bénévole de plusieurs personnes, notamment:

Joyce Brown, Working for Change

Tekla Hendrickson, Institute for International Women's Rights,
University of Winnipeg Global College

Sugandhi del Canto, Réseau canadien pour la santé des femmes

Marjorie Griffin Cohen, Simon Fraser University
et Work in a Warming World Research Group

Shelagh Day, Alliance canadienne féministe pour l'action internationale

Ann Dector, YWCA Canada

Ann Delorme,
Association québécoise des organismes de coopération internationale

Teresa Edwards, Association des femmes autochtones du Canada

Francine Fillion,
Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants

Tara Fischer,
Fédération canadienne des femmes diplômées des universités

Martha Friendly, Child Care Canada

Juniper Glass, Fondation Filles d'action

Shari Graydon, Informed Opinions
Holly Johnson, Université d'Ottawa
Sarah Kennell, Action Canada pour la population et le développement
Anita Khanna, Campagne 2000
Thea Klinger, Centre canadien de politiques alternatives
Kathleen Lahey, Queen's University
Ivanna Law, Institute for International Women's Rights,
University of Winnipeg Global College
Lise Martin, Réseau canadien des maisons d'hébergement pour femmes
Kate McInturff, Centre canadien de politiques alternatives
Marilou Mcphedran, Institute for International Women's Rights,
University of Winnipeg Global College
Suzanne Boileau Mommersteeg,
Association canadienne pour la liberté de choix
Nancy Peckford, À voix égales
Shawn Pegg, Banques alimentaires Canada
Marion Pollack, Institut canadien de recherches sur les femmes
Susan Prentice, Université du Manitoba
Lauren Ravon, Oxfam Canada
Laurel Rothman, Campagne 2000
Jolanta Scott-Parker, Fédération canadienne pour la santé sexuelle
Dvorah Silverman, Fondation Filles d'action
Vicky Smallman, Congrès du travail du Canada
Kim Stanton, Fonds d'action et d'éducation juridiques pour les femmes
Beth Woroniuk, Women Peace and Security Network
Amy Wood, Centre canadien de politiques alternatives

Un merci spécial à Shelagh Day et l'Alliance canadienne féministe pour l'action internationale pour leur contribution à la section *Violence faite aux femmes et aux filles autochtones* et à Marjorie Griffin Cohen pour avoir enrichi la section *Femmes et environnement*.



CCPA

CANADIAN CENTRE
for POLICY ALTERNATIVES

CENTRE CANADIEN
de POLITIQUES ALTERNATIVES